



## Sénégal

---

### Examen national 2015 de l'Éducation pour tous

*Ce rapport a été préparé par les autorités nationales compétentes en vue du Forum mondial sur l'éducation (Incheon, République de Corée, 19-22 mai 2015). Soumis en réponse à l'invitation de l'UNESCO à ses États membres, il examine les progrès réalisés depuis 2000 pour atteindre l'Éducation pour tous (EPT).*

*Les idées et opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et n'engagent en aucune façon l'UNESCO. Les désignations employées et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.*

*Ce document peut être cité comme suit : "Examen national 2015 de l'Éducation pour tous : Sénégal". Pour toute information, contacter : [efa2015reviews@unesco.org](mailto:efa2015reviews@unesco.org)*

République du Sénégal



Un Peuple – Un But – Une Foi



Ministère de l'Éducation nationale

*DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA RÉFORME DE L'ÉDUCATION*

**RAPPORT NATIONAL  
D'ÉVALUATION DE  
L'ÉDUCATION POUR TOUS  
(EPT)  
SÉNÉGAL**

## Sommaire

<b>Introduction</b> .....	4
<b>1 PRINCIPAUX DÉFIS DE L'EPT EN 2000 ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2015</b> .....	9
<b>1.1 Défis de l'EPT en 2000</b> .....	9
1.1.1 Éducation et protection de la petite enfance .....	9
1.1.2 Éducation primaire universelle .....	9
1.1.3 Réponse aux besoins de formation des jeunes et des adultes .....	9
<b>1.2 Objectifs du Sénégal à l'horizon 2015</b> .....	10
<b>2 PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EPT</b> .....	11
<b>2.1 Les principaux résultats obtenus et difficultés restant à surmonter</b> .....	11
2.1.1 Objectif 1 : EPPE (Éducation et Protection de la Petite Enfance).....	11
2.1.2 Objectif 2 : EPU (Éducation primaire universelle) .....	14
2.1.3 Réponse aux besoins éducatifs des jeunes et adultes .....	16
2.1.4 Parité et égalité des sexes dans l'éducation .....	24
2.1.5 QUALITÉ DE L'ÉDUCATION .....	28
<b>3 MISE EN OEUVRE DES STRATÉGIES DE L'EPT</b> .....	38
<b>3.1 Mise en œuvre des stratégies nationales et résultats:</b> .....	38
3.1.1 Types de stratégies mises en œuvre dans le cadre de l'EPT .....	38
3.1.2 Résultats obtenus et pertinence des stratégies mises en œuvre .....	40
<b>3.2 Les contraintes, insuffisances et solutions apportées</b> .....	42
3.2.1 Contraintes et insuffisances du cadre de l'EPT .....	42
3.2.2 Solutions apportées.....	43
<b>3.3 Pertinence du cadre de l'EPT : Réformes nationales influencées</b> .....	44
<b>4 PERSPECTIVES POUR L'APRÈS-2015</b> .....	46
<b>4.1 EPPE</b> .....	46
<b>4.2 Cycle fondamental (primaire et moyen) :</b> .....	46
<b>4.3 Secondaire</b> .....	46
<b>4.4 EBJA</b> .....	46
<b>4.5 FPT</b> .....	47
<b>4.6 Stratégies du Sénégal post 2015</b> .....	47
<b>Conclusion</b> .....	50
Annexe 1 : Sigles et abréviations .....	51
Annexe 2 : Tableaux des principaux indicateurs.....	53

## Liste des graphiques

FIGURE 1: ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE LA PETITE ENFANCE .....	11
FIGURE 2 : ÉVOLUTION DU TAUX BRUT DE PRÉSCOLARISATION ENTRE 2003 ET 2013 .....	12
FIGURE 3: EFFECTIFS FORMÉS EN ALPHABÉTISATION DE 2003 À 2013 .....	18
FIGURE 4: ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE 2009 À 2013 .....	20
FIGURE 5: ÉVOLUTION DU TAUX D'ADMISSION EN PREMIÈRE ANNÉE DE L'ÉLÉMENTAIRE DE 2000 À 2010.....	26
FIGURE 6: ÉVOLUTION DU TBS AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES .....	27
FIGURE 7: EVOLUTION DE LA PARITÉ À L'ÉLÉMENTAIRE .....	27
FIGURE 8: PERSONNEL DU PUBLIC SELON LE DIPLÔME PROFESSIONNEL EN 2013 .....	29
FIGURE 9: ÉVOLUTION DES DIPLÔMÉS D'ÉTAT .....	35

## Liste des Tableaux

TABLEAU 1 : TAUX D'ACCÈS ET DE SCOLARISATION AU PRIMAIRE .....	14
TABLEAU 2: TAUX DE TRANSITION DU PRIMAIRE AU MOYEN .....	17
TABLEAU 3: TAUX BRUT DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE.....	17
TABLEAU 4: RATIO ENFANTS/ GROUPE PÉDAGOGIQUE EN 2013 .....	28
TABLEAU 5: COMPARAISON DANS LE TEMPS DES SCORES MOYENS OBTENUS AUX TESTS DE 1996 ET 2007 .....	30
TABLEAU 6: RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS DE 2008 À 2012 DANS L'EBJA .....	32
TABLEAU 7: EVOLUTION DES RÉSULTATS AUX DIFFÉRENTS EXAMENS PROFESSIONNELS DE 2006-2013.....	34

## Comité de rédaction

N°	Prénoms	Noms	Structure
1	Amadou Lamine	NDIAYE	DPRE/MEN
2	Ibrahima	CISS	DPRE/MEN
3	Abdoulaye Abou	BASSE	DPRE/MEN
4	Daouda	THIAW	DPRE/MEN
16	Abdou	GUEYE	DPRE/MEN
5	Fama	NDIAYE	DPRE/MEN (stagiaire)
6	Yacine Wade	DIAGNE	DEPS/MEN
7	Baidy	MAR	DEE/MEN
8	Joseph	BIA YE	DEMSG/MEN
9	Ousseynou	FAYE	DALN/MEN
10	Oumar	DIEDHIOU	CEP/MFPAA
11	Alassane	DIEDHIOU	MFFE
12	Cheikh	NDOUR	ANPECTP
13	Kader	NDIAYE	COSYDEP
14	Sileye Gorbil	SY	COAL EPT
15	Momoyah M L	SYLLA	DAGE/MEN

## **Introduction**

Depuis la rencontre de Jomtien en 1990, les États se sont engagés à offrir à tous les enfants une éducation de qualité. À l'instar de la communauté internationale, le Sénégal a décidé de mettre en œuvre cette initiative ambitieuse qu'est « l'Éducation pour tous » (EPT) à l'horizon 2015. Il faut noter que les années 90 ont été marquées par l'émergence d'un contexte nouveau, plus optimiste, dans les échanges entre gouvernements des pays pauvres et organismes internationaux de financement et d'aide technique dans le domaine de l'Éducation. Les organismes bilatéraux et multilatéraux manifestent plus de disponibilité à appuyer les programmes sociaux des pays pauvres à condition de les inscrire dans un cadre politique global impliquant d'autres acteurs différents de l'État : bailleurs, ONG, collectivités locales, associations de parents d'élèves, etc. Les États, les gouvernements et les partenaires ont pris conscience que les programmes sectoriels doivent rompre avec l'approche projets et s'inscrire dans une approche holistique. Cette dernière vise une meilleure harmonisation et intégration des initiatives et démarches, exigeant ainsi la coordination des interventions.

Ce nouveau paradigme a entraîné des changements importants dans les politiques éducatives nationales. Dans ce cadre plusieurs initiatives ont été entreprises. Au niveau régional, il s'agit de MINEDAF VI (Dakar 1991) qui prend en compte la Déclaration mondiale de l'EPT (Jomtien), les contextes de crises et d'ajustement structurel en Afrique et de MINEDAF VII (Durban 1998) d'où est lancée l'idée de Renaissance Africaine.

Au niveau national, ce sont les États généraux de l'Éducation et de la Formation (EGEF) en 1981 et la Commission nationale de Réforme de l'Éducation et de la Formation (CNREF) qui ont débouché sur la loi d'orientation 91-22 du 16 février 1991 pour l'avènement d'une école nationale, démocratique et populaire, le colloque de Kolda, en 1993 qui a produit le plan d'action de l'enseignement non formel au Sénégal pour l'alphabétisation des jeunes, des adultes et particulièrement des femmes, le colloque de Saint-Louis en 1995, qui a dégagé les grandes orientations et stratégies visant le renforcement de l'accès à l'éducation, la réalisation de la gestion concertée du secteur, l'harmonisation des interventions, l'étude et l'approfondissement des modèles alternatifs pour l'éducation de base, les séminaires de Bambey et de Gorée qui ont permis d'élaborer un diagnostic et un plan d'action pour chacun des sous-secteurs à travers les commissions thématiques (Accès, Qualité, Gestion).

Par ailleurs, le forum de Dakar a été l'occasion de faire le bilan de l'EPT à l'an 2000 aux niveaux national, régional et mondial. Ce bilan montre que des progrès ont été accomplis dans le sens de la réalisation des principes énoncés dans la Déclaration de Jomtien. Mais le bilan reste tout de même mitigé pour l'Afrique, car seuls dix pays ont réussi à réaliser la scolarisation

universelle. C'est pourquoi un accent particulier a été mis sur l'amélioration des mécanismes de coordination et de suivi des objectifs de l'EPT. Le Cadre de Dakar élargit le concept d'EPT en englobant désormais la Petite Enfance (0-6 ans) et en donnant plus de poids à la scolarisation des filles, à l'inclusion des enfants à besoins éducatifs spéciaux, à l'éducation des jeunes et des adultes. Sous l'égide de l'UNESCO des PNA/EPT commencèrent à être élaborés un peu partout en Afrique. Le Sénégal qui avait déjà son PDEF s'est très tôt positionné dans cette dynamique en élaborant son PNA/EPT dès mars 2001. Il s'est ainsi retrouvé avec deux documents se référant à un cadre politique unique. Comme étape ultime de l'élaboration de son PNA/EPT, le Gouvernement a pris comme option d'intégrer ce dernier dans le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF 2000-2011), cadre d'opérationnalisation national des objectifs de la Déclaration mondiale sur l'Éducation. Il a eu trois objectifs : démocratiser l'accès à l'éducation de base, améliorer la qualité des apprentissages, et rendre plus efficiente la gestion du système.

Pour la mise en œuvre de cette politique ambitieuse, des réformes importantes ont été entreprises, notamment la mise en place d'organes de gestion (CONSEF, CRCS, CDCS, CLEF, CGE), le renforcement des missions de la structure en charge de la coordination du programme, responsable de la planification et du suivi évaluation.

De surcroît, le PDEF a adopté une démarche inclusive et participative avec le renforcement du partenariat, impliquant d'autres ministères dans le cadre de la politique économique et sociale, les ONG, les acteurs de la société civile et les communautés.

Achévé en 2011, il sera remplacé par le Programme d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) 2012-2015 et qui ambitionne d'améliorer et de consolider les acquis positifs du PDEF.

Ces deux programmes prennent en charge l'éducation et la formation, du préscolaire à l'enseignement supérieur, en passant par la formation professionnelle et l'éducation non formelle.

Le présent rapport national d'évaluation de l'EPT couvre la période 2003-2013 et s'articule autour des points suivants :

- (i) Les principaux résultats atteints ;
- (ii) Les stratégies mises en place pour la réalisation de l'EPT ;
- (iii) Les principaux défis actuels en matière d'éducation et les perspectives de l'éducation après 2015.

*NB : Dans le texte, le masculin inclut le féminin et est utilisé sans discrimination pour alléger le texte*

## **PRÉSENTATION DU SÉNÉGAL**

### **Données physiques**

Le Sénégal qui couvre une superficie de 196 722 km<sup>2</sup> est situé dans la zone soudano-sahélienne de l’Afrique Occidentale. Il est compris entre les 12e et 16e degrés de latitude nord et les 11° 30 ème et 17° 32 ème degrés de longitude ouest. C’est un pays à relief plat, car les altitudes dépassent rarement 100 m. Il est limité au nord par la République islamique de Mauritanie, à l’est par le Mali, au sud par la Guinée Bissau et la Guinée Conakry et à l’ouest par l’Océan Atlantique sur une façade de 700 km.

Le climat du Sénégal est caractérisé par l’alternance de deux saisons : une saison sèche (novembre à juin) et une saison humide (juillet à octobre). Les précipitations diminuent en fréquence et en volume du sud au nord (300 mm concentrés en un mois et demi au nord, 1 400 mm répartis en quatre mois au sud) ce qui fait que la végétation s’appauvrit du sud au nord. Cette dernière est composée au sud d’une forêt guinéenne, au centre d’une savane arborée et herbacée, et au nord d’une steppe à épines. Les écarts de température sont sensibles d’ouest en est. Dakar, par exemple, présente un maximum de 32 °C et un minimum de 15 °C, tandis que Tambacounda au sud-est du pays a un maximum de 46 °C et un minimum de 17 °C.

Le réseau hydrographique s’est constitué autour de quatre grands fleuves (le fleuve Sénégal avec 1 700 km, la Gambie avec 750 km, la Casamance avec 300 km et le Sine-Saloum). Il y’a aussi six zones éco-géographiques qui sont la Vallée du Fleuve Sénégal, le Ferlo, le Bassin arachidier, le Littoral, la Casamance et le Sud-est.

Aussi, le Sénégal a une situation géographique assez avantageuse avec une façade maritime qui ouvre directement le pays aux marchés d’Europe et d’Amérique et fait de lui la porte d’entrée et de sortie des importations et des exportations des pays enclavés de l’Afrique de l’Ouest. Cette position géographique favorable pourrait permettre au Sénégal d’être une plateforme pour le développement de la formation professionnelle et technique dans la sous-région.

Le sous-sol dispose de ressources minières dont les plus exploités sont le phosphate, le calcaire, le fer et l’or.

Au plan administratif, le Sénégal compte quatorze (14) régions, quarante-cinq (45) départements.

L’avènement d’une deuxième alternance politique, en mars 2012, consacre la consolidation d’une démocratie politique.



Au plan des relations internationales, le Sénégal est membre de l'Organisation des Nations unies (ONU), de l'Union africaine (UA), de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec le FCFA comme monnaie, de la Communauté sahélo-sahélienne, de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la CONFEMEN, ce qui lui fait bénéficier des programmes internationaux d'évaluation : Programme d'analyse des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN (PASEC) et *Monitoring learning achievement* ou Projet de suivi permanent des acquis scolaires (MLA). Les relations de partenariat avec ces instances internationales se traduisent par un certain nombre de mesures conduisant à ajuster le mode de fonctionnement des établissements scolaires sur des standards qui en permettent l'évaluation internationale.

### **Données démographiques**

La population du pays a presque doublé de 1988 à 2011 en passant de 6 896 000 habitants (RGPH de 1988) à 12 855 153 habitants (EDS-MICS, 2010-2011). Selon le dernier recensement général, la population est de 13 508 715 habitants en 2013 soit une densité moyenne de 69 habitants au kilomètre carré. Cependant, cette population est inégalement répartie, par exemple Dakar, avec 0,3 % de la superficie du territoire national, abrite près de 23 % de la population totale et 75 % de la population urbaine, alors que Tambacounda qui est la région la plus étendue, abrite environ 6 % seulement de la population [1].

La population est essentiellement jeune (plus de 50 % sont âgés de moins de 20 ans). La population en âge scolaire est caractérisée par un taux d'accroissement annuel de 2,7 %. À ce rythme, la population d'âge préscolaire passera de 1 499 046 en 2011 à 2 191 058 en 2025, soit une multiplication de 1,46. Il en est de même des enfants âgés de 7 à 12 ans qui passeront de 1 837 575 en 2011 à 2 685 513 en 2025, soit une multiplication par 1,5. Quant à la population scolarisable dans le niveau moyen, elle passera de 1 161 646 en 2011 à 1 697 806 en 2025.

Cette augmentation rapide de la population scolarisable exerce une forte pression sur le système éducatif qui doit l'enrôler, lui assurer une continuité des études et créer les conditions favorisant son insertion sociale et économique. Elle requiert par conséquent des intrants scolaires dans de fortes proportions pour maintenir, voire amplifier les performances en matière d'accès ou de qualité.

### **Situation économique et financière**

---

<sup>[1]</sup> Source : site ANSD

Avec un indice de développement humain de 0,464 (IDH PNUD) le classant au 166e rang sur 182 pays, le Sénégal reste un pays peu avancé. Son produit intérieur brut (PIB) qui s'élevait à 3 332 milliards de F CFA en 2000 a atteint 6 767 milliards de F CFA en 2011[1]. Le taux de croissance réel du PIB s'établit à 4,2 % en 2011, après avoir connu d'importantes fluctuations au cours de la décennie avec un pic de 6,7 % en 2003 et un creux de 2,2 % en 2009.

Ce faible niveau de la croissance de l'économie sénégalaise qui s'établit en moyenne autour de 3,9 % pour la période 2000-2011 résulte des facteurs suivants : les chocs exogènes qui soulignent la fragilité des fondements productifs de l'économie sénégalaise et les impacts relativement limités des politiques publiques sur la croissance économique et la prépondérance du secteur informel, peu influent dans la création de richesses.

L'économie sénégalaise se caractérise par une coexistence d'un secteur moderne peu développé et un secteur rural plutôt en stagnation. Les interactions entre ces deux secteurs s'opèrent dans les zones urbaines et se traduisent par le développement d'un important secteur informel qui est le premier employeur du pays. En effet, en raison de la restriction des capacités d'absorption du secteur structuré, la plupart des jeunes se sont tournés vers le secteur informel. L'emploi informel qui représente plus de 60 % des emplois non agricoles, et occupe 95 % de la population active s'accroît avec l'urbanisation. Il contribue à hauteur de 55 % au PIB.

L'agriculture occupe plus de la moitié de la population active et contribue pour moins de 10 % à la formation du PIB. Outre l'agriculture, les principales recettes proviennent de la pêche, du tourisme, des BTP, des NTIC et des téléservices. C'est d'ailleurs autour de ces secteurs identifiés comme étant à fort potentiel de croissance que le Gouvernement du Sénégal a bâti en 2005 sa stratégie de croissance accélérée qui vise en 2015 le doublement du revenu par tête d'habitant (estimé à 580 \$ US) et une croissance de l'économie d'au moins 8 %.

# 1 PRINCIPAUX DÉFIS DE L'EPT EN 2000 ET OBJECTIFS À L'HORIZON 2015

## 1.1 Défis de l'EPT en 2000

### 1.1.1 Éducation et protection de la petite enfance

La situation du préscolaire, en 2000, se caractérisait par un accès peu développé aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Le taux brut de préscolarisation était de 2,3 % (RNSE 2011). Les défis dans cet ordre d'enseignement en 2000 portaient, entre autres, sur:

- L'équité dans l'offre d'éducation ;
- Le financement du sous-secteur ;
- La prise en charge des enfants à besoins éducatifs spéciaux;
- La mise en place de programmes adaptés aux réalités socioculturelles;
- L'intégration de la dimension holistique dans les structures ;
- La systématisation du suivi ;
- Le renforcement des capacités des personnels.

### 1.1.2 Éducation primaire universelle

- Pour ce qui est de l'enseignement élémentaire les défis avaient trait à :
- La mise en place de structures adaptées, à cycle complet et en nombre suffisant ;
- L'équité dans l'offre éducative ;
- La mise à disposition d'enseignants en nombre suffisant ;
- l'amélioration de l'efficacité interne et des résultats scolaires ;
- L'amélioration des conditions d'enseignement apprentissage ;
- L'amélioration du suivi encadrement des maîtres;
- La prise en charge des enfants à besoins éducatifs spéciaux.

### 1.1.3 Réponse aux besoins de formation des jeunes et des adultes

#### 1.1.3.1 Enseignement moyen et secondaire général

Les défis au niveau de ce sous-secteur sont entre autres :

- L'équité dans l'offre éducative ;
- Le relèvement du taux d'accès au moyen et au secondaire ;
- L'amélioration de l'efficacité interne et des résultats scolaires surtout chez les filles ;
- L'accroissement des effectifs dans les filières scientifiques et techniques
- L'accroissement de la part du privé ;
- L'amélioration de la dotation en intrants de qualité ;

#### 1.1.3.2 Formation professionnelle et technique :

Les défis identifiés en 2000 pour ce sous-secteur sont ;

- La contribution à l'accroissement de la productivité pour passer à une économie plus compétitive et dynamique;
- L'accroissement de l'accès équitable à des offres de formation diversifiées et de qualité pour la population 15-59 ans dans le système de FPT ;
- La fourniture de réponses appropriées à la demande en compétences du marché de l'emploi ;

- Le parachèvement et la généralisation des réformes suivantes : l'apprentissage rénové, l'Approche par Compétences (APC) et le système de formation professionnelle par alternance ;
- L'harmonisation de la délivrance des diplômes de la FPT et des titres de qualification par la mise en place d'un cadre national de certification;
- L'amélioration de l'efficacité interne;
- L'allocation de ressources en adéquation avec les ambitions affichées et leur gestion rationnelle ;
- La coordination de l'action gouvernementale et l'amélioration de la coordination entre les parties prenantes de la politique de FPTA ;
- La mise en place d'un système d'assurance qualité.

### **1.1.3.3 Éducation de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA)**

- Les défis identifiés en 2000 tournent autour de :
- L'amélioration des ressources allouées au sous-secteur ;
- La qualification des personnels ;
- La mise en place d'un curriculum ;
- L'amélioration de fréquentation des structures ;
- La diversification et l'optimisation de la qualité des offres éducatives ;
- Le relèvement du taux d'alphabétisation.

## **1.2 Objectifs du Sénégal à l'horizon 2015**

L'éducation a été clairement reconnue comme un droit fondamental de l'homme et comme la clé du développement et d'une paix durables entre les pays.

Les objectifs du Sénégal sont déclinés comme suit :

- Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté et appartenant aux minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante et pour l'exercice d'une citoyenneté active ;
- Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux

filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base efficace et de qualité ;

## 2 PROGRÈS ACCOMPLIS VERS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS EPT

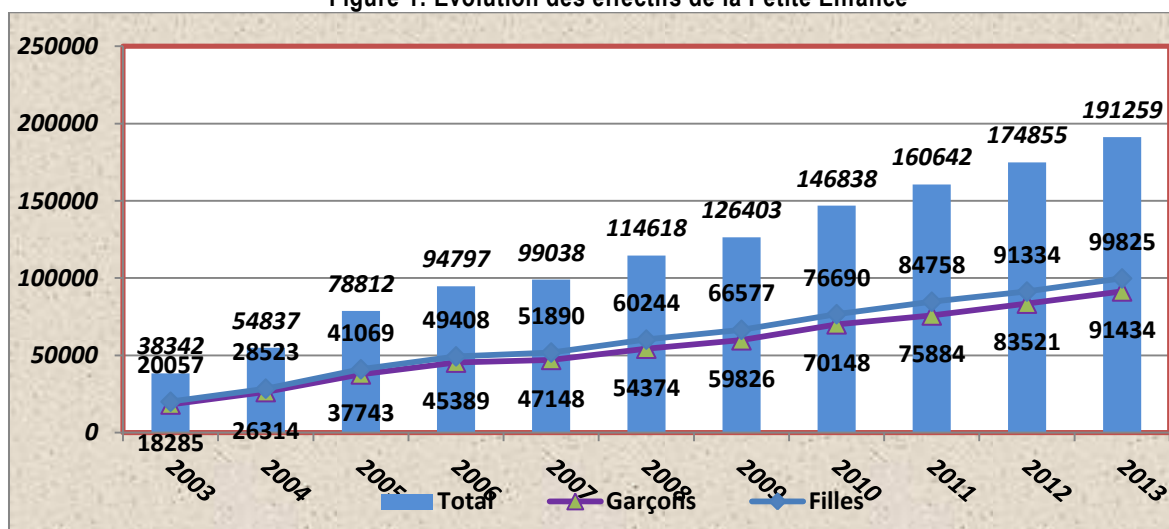
### 2.1 Les principaux résultats obtenus et difficultés restant à surmonter

#### 2.1.1 Objectif 1 : EPPE (Éducation et Protection de la Petite Enfance)

L'EPPE a connu une nette évolution durant la période 2003-2013. En effet, les effectifs de ce sous-secteur qui prend en charge les enfants de 0 à 6 ans sont passés de 38 342 en 2003 à 191 259, soit une progression exponentielle de plus de 300 %.

En outre, le taux brut de préscolarisation (TBPS), principal indicateur, est passé de 3,1 à 12,1 % soit un gain de 9 points. Si le TBPS chez les filles a connu une hausse de 9,4 points, pour les garçons, son accroissement est de l'ordre de 8,5 points. Cette évolution du TBPS est facilitée par la création de plusieurs structures (cases communautaires, cases des tout-petits, écoles maternelles, garderies, classes préscolaires à l'élémentaire), qui sont passées de 469 (dont 76 % pour le privé) à 2620 (dont 71,2 % pour le privé). Durant cette période, la part du privé a régressé de 4, 8 points.

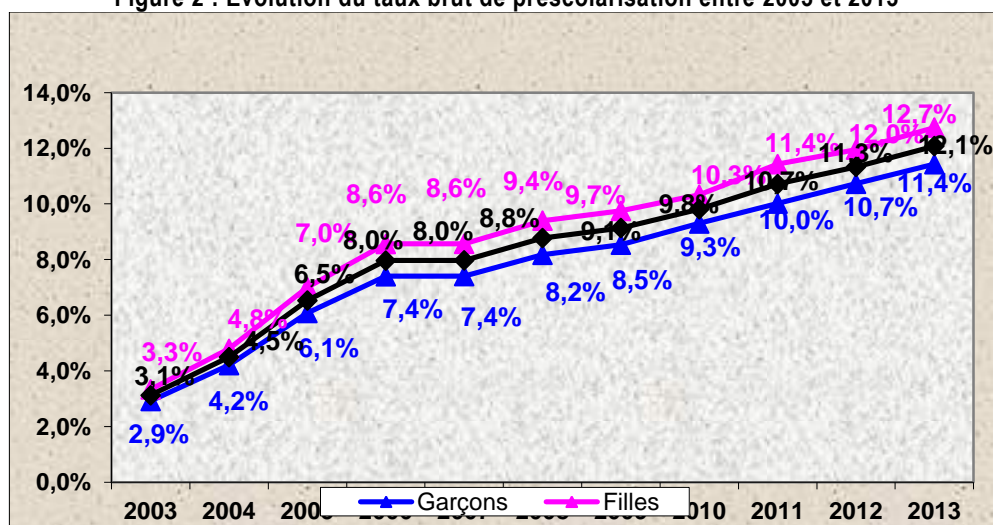
Figure 1: Évolution des effectifs de la Petite Enfance



Source RNSE 2003 DPPE MEN

Notons que pour 2013, la valeur ciblée, 13,4 %, n'a pas été atteinte malgré les évolutions observées. Cette situation montre un accès toujours insuffisant à ce niveau pour la grande majorité des enfants préscolarisables. Il cache également des disparités entre zones, entre sexes ; l'indice de parité est de 1,10 point, en faveur des filles.

Figure 2 : Évolution du taux brut de préscolarisation entre 2003 et 2013



Source : RNSE 2013

Ces progrès notés dans l'EPPE résultent d'une volonté politique affirmée du gouvernement, appuyé par les partenaires techniques et financiers. Aussi, l'EPPE est-elle suffisamment prise en charge par les politiques, lois, stratégies et plans nationaux

En effet, à partir de 2004, le Sénégal a élaboré une Politique nationale de Développement intégré de la Petite Enfance qui a pour objectif majeur la prise en charge de l'enfant depuis la naissance jusqu'à, l'âge de 6 ans, dans le cadre d'une approche holistique et intégrée. Ainsi, les volets santé, nutrition, protection et éducation sont considérés dans la prise en charge du jeune enfant. Un nouveau modèle infrastructurel fut mis en place pour mieux consacrer cette approche.

Déjà, le PDEF, initié à partir de 2000 et qui s'inscrivait en droite ligne de l'application de la loi d'orientation 91 - 22 du 16 février 1991, avait commencé à mettre le sous-secteur sur l'ornière. Dans cette loi, l'objet de l'Éducation préscolaire est défini dans l'article 10 ainsi qu'il suit : « *ancrer les enfants dans les langues et les valeurs culturelles nationales, en vue de consolider leur identité et de les prémunir contre les risques d'aliénation culturelle ; - de favoriser le développement de leurs différentes aptitudes psychomotrices, intellectuelles et sociales, pour leur permettre d'épanouir leur personnalité propre et construire les bases des apprentissages scolaires* ».

Pour promouvoir le sous-secteur de la Petite Enfance et démocratiser davantage l'accès, l'État ambitionne, dans le PAQUET, nouveau programme de l'Éducation et de la Formation, de porter le TBPS à 50 % en appuyant et en diversifiant les modèles alternatifs.

C'est dire donc que la prise en charge des tout-petits se traduit dans les projets et programmes éducatifs nationaux (PNDIPE, PDEF, PAQUET) par l'option de mettre en œuvre différentes stratégies d'amélioration de ce sous-secteur en termes d'accès, de qualité et de bonne gouvernance, à savoir :

- la mise en place de modèles communautaires, généralisables et à des coûts réduits ;

- le recrutement et la formation d'éducateurs et d'éducatrices pour la prise en charge et l'encadrement des tout petits ;
- l'allègement des procédures d'ouverture des structures privées ;
- la promotion et l'appui des initiatives privées en matière de prise en charge de la petite enfance ;
- l'émergence d'une nouvelle conscience favorable à la prise en charge des enfants de 0 à 3 ans ;
- l'offre d'un paquet de services articulé autour des volets : éducation, protection, santé et nutrition ;
- le renforcement des compétences des éducateurs préscolaires dans le cadre des programmes de formation continuée ;
- l'élargissement de l'accès par l'ouverture accrue de structures de DIPE ;
- le développement de la recherche en matière d'EPPE ;
- l'augmentation des équipements des structures en matériels adaptés ;
- l'accès inclusif aux structures de la Petite Enfance, surtout en milieu rural et périurbain;
- l'amélioration de la qualité des apprentissages et de l'environnement des structures pour une prise en charge holistique et intégrée de la Petite Enfance à travers la formation des divers intervenants;
- la mise à disposition de matériel didactique, de mobilier et d'équipements adaptés, de qualité et en quantité suffisante ;
- l'implantation des TICE dans les structures DIPE ;
- l'intégration et la généralisation de l'éducation religieuse dans le curriculum de l'éducation de base ;
- le suivi régulier de la mise en œuvre de l'approche holistique dans toutes les structures de DIPE ;
- le développement de la recherche et de l'évaluation dans le sous-secteur ;
- le développement des stratégies de mobilisation de ressources additionnelles avec l'appui des partenaires.

Le développement de ces stratégies repose sur une mobilisation conjointe d'acteurs institutionnels et associatifs, de partenaires, des collectivités et des communautés qui consacrent l'option résolue de l'État du Sénégal d'assurer la gestion décentralisée de l'éducation des tout-petits. C'est ainsi que d'importantes initiatives sont prises à la base dans le cadre d'une approche multisectorielle et d'une démarche partenariale cohérente.

Sur le plan institutionnel, la Petite Enfance est prise en charge par le Ministère de l'Éducation nationale à travers la Direction de l'Éducation préscolaire (DEPS) et le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance à travers l'Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-petits (ANPECTP) et la Direction des Droits, de la Protection de l'Enfant et des Groupes vulnérables (DDPEGV).

Malgré tous les efforts qui sont faits et les résultats enregistrés, des défis restent à être relevés. Il s'agit, entre autres de :

- l'amélioration de l'environnement des apprentissages ;
- la généralisation des cantines scolaires dans les structures DIPE ;

- l'augmentation des ressources allouées à la petite enfance ;
- la construction et l'équipement de nouvelles structures DIPE ;
- la résorption des abris provisoires ;
- le recrutement de personnels qualifiés et suffisants ;
- la généralisation progressive de la prise en charge de la petite enfance ;
- l'implication plus accrue des communautés dans la gestion des structures DIPE ;
- la mise en place d'un cadre de concertation participatif, inclusif, transparent, cohérent, efficace et efficient pour une bonne gouvernance ;
- l'implication des différentes familles d'acteurs à la conception, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes de manière permanente.

### 2.1.2 Objectif 2 : EPU (Éducation primaire universelle)

En révisant ses objectifs en matière d'éducation primaire, le Sénégal s'était engagé à donner une éducation primaire à la quasi-totalité de ses enfants, c'est-à-dire, à assurer, au plus tard en 2015, un cycle d'études primaires à plus de 90 % des enfants âgés de 7 à 12 ans. L'examen des effectifs, des taux d'admission, de scolarisation et d'achèvement du primaire permet d'apprécier les progrès réalisés.

En effet entre 2003 et 2013, les effectifs sont passés de 1 287 093 à 1 805 170, soit un accroissement global de l'ordre de 40,25 % durant cette période. De plus l'admission à la première année du cycle primaire a connu une progression régulière. De 87,1 % en 2003, le taux brut d'admission (TBA) est passé à 108,9 % en 2013 soit une progression de 21,8 %. Cette performance s'explique en partie par les inscriptions précoces (avant l'âge légal) et tardives qui sont enregistrées dans le sous-secteur. Il n'en reflète pas moins un progrès impressionnant dans l'accès à l'éducation primaire. Il convient en outre de souligner que cette expansion est due en partie aux avancées notées dans la scolarisation des filles. Le rythme d'accroissement annuel du TBA des filles est de l'ordre de 4,5 points, dépassant nettement celui des garçons qui est de 3,1 points. La forte expansion de l'admission est à l'origine de l'accroissement rapide des effectifs scolarisés par rapport à celui de la population scolarisable dans le cycle primaire. Ainsi, le taux brut de scolarisation (TBS) a progressé entre 2000 et 2013 en passant de 67,2 % à 93 %.

Tableau 1 : taux d'accès et de scolarisation au primaire

Indicateurs	Année de base 2003	Année finale 2013	2015
<b>Taux brut d'admission (TBA)</b>			
Garçons	87,3	102,4	106,7 %
Filles	86,9	116	117,8 %
Total	87,1	108,9	112
<b>Taux brut de scolarisation (TBS)</b>			
Garçons	78,5	87,9	90,9 %
Filles	73,0	98,4	101,8 %
Total	75,8	93	96,2

Source RNSE/DPRE/MEN



Les progrès enregistrés dans l'admission et la scolarisation au cycle primaire sont dus à un certain nombre de facteurs qui sont : l'extension continue de l'offre d'éducation avec un recrutement en grand nombre d'enseignants non-fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation professionnelle de courte durée, la construction de salles de classe par l'État et ses partenaires, la construction de classes sous forme d'abris provisoires par les communautés, les campagnes de sensibilisation pour l'inscription des enfants à la première année du primaire, une plus grande adaptation de l'offre à des demandes spécifiques à travers l'ouverture d'un nombre de plus en plus important d'écoles franco-arabes publiques comme privées particulièrement dans les régions du centre du pays où vivent d'importantes communautés religieuses réticentes au modèle classique.

Pour illustrer le dynamisme au niveau du primaire, notons que le nombre de structures est passé de 5660 à 8984 entre 2003 et 2013, soit un accroissement global de l'ordre de 59 % et un taux d'accroissement moyen annuel de 5 %. L'État du Sénégal a résolument opté pour des efforts importants en matière de construction de salles de classe et d'ouvrage annexes. C'est ainsi que 14 560 salles de classe ont été construites entre 2000 et 2013 à travers différents programmes (BCI, Fast Tract, JICA etc.)

Les progrès enregistrés dans tous les domaines de l'accès à l'élémentaire sont d'abord le fruit d'un engagement sans faille de l'État sénégalais, fortement appuyé par les partenaires techniques et financiers. Cet engagement est en droite ligne avec l'article 22 de la constitution du 22 janvier 2001 qui stipule : « *l'État a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques* », « *Tous les enfants, garçons et filles, en tous lieux du territoire national, ont le droit d'accéder à l'école* ». De même, la loi 2004-37 du 15 décembre 2004 qui, en modifiant et en complétant la loi d'orientation n° 91-22 du 16 février 1991, rend dans son article 3 bis, la scolarité obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de 6 ans à 16 ans. L'esprit de cette loi trouve une application dans le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (2000-2010). Mais l'État n'a pas été seul dans ces réalisations, car il a été fortement appuyé par des partenaires techniques et financiers.

La volonté politique nationale se traduit par une éducation obligatoire jusqu'à la fin du cycle d'enseignement moyen et gratuit pour le primaire. Aucune discrimination n'est tolérée dans le service éducatif ; le nouveau programme insiste même sur le renforcement de l'équité et de l'inclusion. Ce qui se matérialise par une approche graduelle d'adaptation de l'offre à la demande avec la mise en place d'écoles franco-arabes dans les zones où cette demande est fortement exprimée.

Beaucoup d'initiatives ont été entreprises dans le sens d'amener les enfants issus de milieux défavorisés à accéder à l'école et à y rester. Ces stratégies ont pour nom :

- La gratuité de l'éducation au primaire ;
- La politique de gratuité des manuels scolaires ;
- La politique de généralisation des cantines scolaires ;
- La politique de soutien avec des bourses octroyées surtout aux filles issues de familles défavorisées ;
- Les bourses familiales et la CMU.

Ces politiques et stratégies s'insèrent dans le cadre global de la DSRP, de la SNDS et du PSE

Si des progrès importants sont enregistrés dans l'accès au primaire, le système éducatif sénégalais éprouve toujours des difficultés à maintenir ses élèves, les taux de déperdition demeurant toujours élevés.

Il faut cependant reconnaître que des efforts ont été enregistrés. Au début de la décennie 2000, le taux d'achèvement apparaissait critique, car sur 100 enfants inscrits au CI, seuls les 38 ont pu achever le primaire. Les conditions de rétention de 2013 se sont traduites par un effectif de près de 66 élèves atteignant la fin du cycle primaire sur 100 qui y sont entrés, soit un gain de 28 points en treize ans. Mais ces avancées sont encore nettement insuffisantes. Non seulement elles ne permettent pas d'atteindre l'objectif de l'achèvement primaire universel, mais si rien n'est fait, la cible de 90 % que s'est fixé le Sénégal ne sera pas réalisée en 2015 au niveau du taux d'achèvement; le rythme de progression enregistré ces dernières années n'autorise qu'un score de 71,68 % en 2015. Notons cependant que le taux d'achèvement des filles est passé de 43 à 71 % et dépasse celui des garçons qui est passé de 52,3 à 60,4 durant la même période. Le taux de survie en 5<sup>ème</sup> année du primaire est de 75 %. La rétention a connu des avancées notoires, mais reste cependant insuffisante.

### **2.1.3 Réponse aux besoins éducatifs des jeunes et adultes**

L'Enseignement moyen et secondaire, la Formation professionnelle et technique de même que l'Éducation de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA) assurent la prise en charge des besoins éducatifs des jeunes et des adultes et garantissent un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances et de compétences de la vie courante.

#### **2.1.3.1 Enseignement moyen**

Pour cet ordre d'enseignement, le taux d'accès a presque doublé entre 2003 et 2013 en passant de 46,3 % à 88,8 % soit un TAMA d'environ 6 %. Le TBS est passé de 23,8 % à 58 % pour la même période soit un gain de 34,2 points et l'indice de parité est de 1,04 en faveur des filles. On constate ainsi une progression dans la scolarisation des filles, due à une attention particulière accordée à cet aspect durant toute la période de mise en œuvre du plan d'action national de l'EPT.

Les résultats positifs qui sont notés dans l'accès à l'enseignement moyen sont d'abord le fruit de la mise en place par le Gouvernement d'une politique d'*Éducation de Base de dix ans* (EBD) qui veut que tout enfant qui entre à l'école y reste au moins, jusqu'à la fin de l'enseignement moyen. À cela s'ajoutent les efforts importants et constants qui ont été consentis dans le sous-secteur avec l'avènement des collèges de proximité. En effet, le rythme d'implantation des collèges s'est accéléré à partir de 2003, et nombre collèges au Sénégal est passé de 455 en 2000 à 1660 en 2013 permettant ainsi de contenir tout le flux assez important d'élèves venant du primaire. Cette progression a été possible grâce aux efforts de l'État qui a augmenté l'enveloppe des budgets consolidés d'investissement (BCI) destinée aux constructions scolaires et à l'appui de plusieurs partenaires à travers des programmes et des projets.

**Tableau 2: Taux de transition du primaire au moyen**

Indicateurs		Valeur en 2003	VALEUR CIBLE EN 2015	Valeur en 2013
Taux de transition du primaire au moyen	Filles	44,2 %	95,9 %	87,6 %
	Garçons	48,1 %	96,9 %	90,0 %
	Total	43,8	96,4 %	88,8 %

Source RNSE 2013

### 2.1.3.2 Enseignement secondaire

**Tableau 3: Taux Brut de Scolarisation au secondaire**

Indicateurs		Valeur en 2003	Valeur en 2015	Valeur en 2013
Taux brut de Scolarisation au secondaire	filles	7,2 %	25,8 %	25,9 %
	garçons	12,6 %	24,5 %	31,2 %
	Total	9,8 %	27,1 %	28,6 %

Sources : RNSE 2013, évaluation des 10 ans du PDEF

Entre 2003 et 2013, le Taux brut de Scolarisation global dans l'enseignement secondaire général est passé de 9,8 % à 28,6 %, soit une augmentation de 18,7 de points. En 2013 déjà, la cible de 2015 qui était de 27,1 % est dépassée de 1,5 point. Cette performance est le résultat de deux phénomènes. Le premier est l'élargissement du réseau d'établissements secondaires qui passe de 111 unités en 2000 à 604 en 2013 soit un gain d'un peu moins de 500 unités en une décennie seulement. Le second correspond aux multiples plaidoyers en faveur de l'accès et du maintien des filles dans le système éducatif à travers notamment le Cadre de Concertation et de Coordination des Interventions sur l'Éducation des Filles (CCIEF). Celui-ci est aujourd'hui un instrument qui sert d'interface à tous les partenaires qui souhaitent aider le gouvernement du Sénégal en matière de scolarisation et surtout de maintien des filles. Il permet de mettre en synergie toutes les interventions afin d'arriver à optimiser les actions. C'est ainsi que le TBS des filles a été multiplié par 3,6 (contre 2,5 pour les garçons) passant de 7,2 à 25,9 %.

Cependant, des défis restent à être relevés. Il s'agit principalement de :

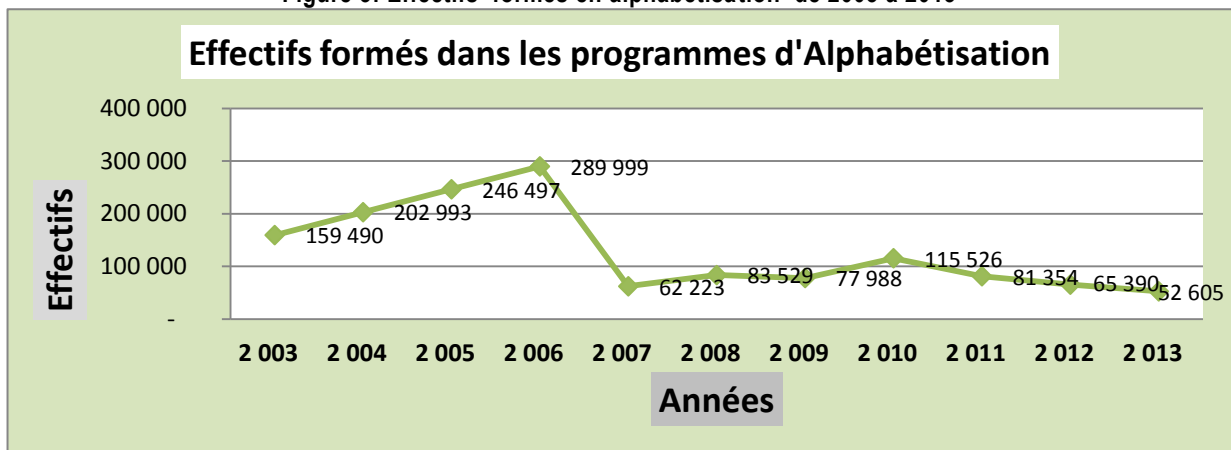
- La prise en charge effective des enfants à besoins éducatifs spéciaux ;
- La rétention, surtout pour les filles ;
- La mobilisation de toutes les communautés autour des questions éducatives ;
- La diversification de l'offre éducative ;
- L'orientation des élèves dans les séries scientifiques.

### 2.1.3.3 Éducation non formelle

Cette partie est prise en charge par le programme Éducation de Base des Jeunes et des Adultes (EBJA). Il s'agit dans ce sous-secteur de doter les citoyens n'ayant jamais été à l'école ou l'ayant quittée très tôt, de connaissances fondamentales et de compétences de vie courante dans une perspective d'insertion socio-économique, de citoyenneté et d'éducation tout au long de la vie. Il prend aussi en charge l'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) pour leur permettre de savoir lire et écrire dans une langue quelconque. À travers divers types de structures comme les Classes d'Alphabétisation fonctionnelle (CAF) et les Écoles communautaires de Base (ECB).

Pour atteindre les objectifs d'alphabétisation, l'État, à travers la DALN a développé plusieurs stratégies : la diversification des offres et la reconnaissance des acquis, l'approche par la demande et la poursuite du programme de construction, réhabilitation et équipement des structures de l'EBJA pour l'atteinte d'un « Accès accru à une éducation inclusive dans l'EBJA ».

Figure 3: Effectifs formés en alphabétisation de 2003 à 2013



Source : Données DALN

De 2003 à 2013, l'évolution des effectifs formés est irrégulière avec deux grands moments :

- La période faste (2003 à 2006) avec une évolution ascendante des apprenants formés qui sont passés de 159 490 à 289 999 apprenants formés. Cette période correspond aux grands projets d'alphabétisation que sont le PAPA II sur financement canadien et le PAPF avec la Banque mondiale.

Pour cette période les prévisions annuelles ont été atteintes.

- La seconde période (2007 à 2013) est marquée par la fin des grands projets d'alphabétisation et une évolution irrégulière. Les effectifs formés sont passés de 62 223 en 2007 à 52 605 en 2013 avec un pic en 2010 de 115 526 apprenants formés. Ce score amélioré de 2010 s'explique en grande partie par l'avènement du projet BCI sur financement étatique et la contribution importante de l'ONG TOSTAN avec un effectif global de 34 409 apprenants formés.

Pour cette période les résultats escomptés de 92 893 apprenants par an n'ont pas été atteints du fait de la fin des grands projets d'alphabétisation, mais aussi de l'insuffisance des ressources allouées qui ne peuvent permettre d'atteindre les objectifs simulés. En 2013 le taux d'alphabétisés est de 45,4 % (source : ANSD) avec une disparité entre les hommes (53,7 %) et les femmes (37,7 %). Ce résultat est insuffisant comparativement aux objectifs fixés de 68,7 %.

#### **Les écoles communautaires de base (ECB) :**

Pour les écoles communautaires de base (ECB), sur une prévision de 7 144 apprenants par an, seuls 10118 ont été formés dans le cadre du PAPA II et 5 918 pour le projet PALAM soit un total de 16 036 formés dont 60,19 % de filles sur une prévision de 45,07 % ; l'écart de +15,12 points peut s'expliquer par la discrimination positive en faveur des filles.

En résumé pour la période 2003 à 2013, pour un objectif de 32 598, seuls 16 036 ont été formés soit un gap de 16 562.

#### **2.1.3.4 Formation professionnelle et technique**

Les assises nationales de l'Enseignement technique et la Formation professionnelle (ETFP), tenues en 2001, ont jeté les bases de la réforme en profondeur du système de formation professionnelle et technique dont le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF 2001–2011) a été le cadre d'opérationnalisation.

L'adoption par l'Assemblée nationale de la Loi d'orientation de la formation professionnelle et technique a permis de réaffirmer les options stratégiques fondamentales consistant à faire de la formation et de la qualification des ressources humaines une priorité dans les politiques publiques. Cette Loi qui renforce le leadership de management du Ministère pour soutenir davantage la compétitivité et la performance de l'économie ; les principes directeurs énoncés dans cette Loi concernent l'organisation et le pilotage de la formation professionnelle et technique.

Les orientations majeures du sous-secteur reposent sur les options stratégiques suivantes :

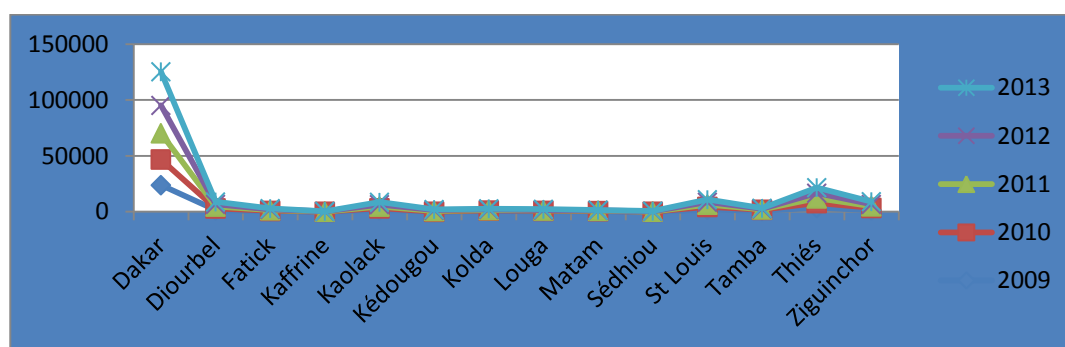
- La promotion et l'orientation de la formation professionnelle et technique vers le marché du travail ;
- L'intégration de l'apprentissage traditionnel dans le dispositif de formation professionnelle et technique ;
- L'appui à l'insertion des formés dans la vie économique ;
- La promotion de l'accès des filles dans les filières industrielles ;
- La réduction des disparités de l'offre de formation entre zones rurales et urbaines ;
- La promotion du savoir agir, de l'employabilité et la créativité chez les jeunes ;
- La promotion d'une gouvernance partenariale efficace et efficiente du système de formation ;
- L'accroissement du taux de qualification professionnelle et technique au sein de la population.

À ce jour d'importantes avancées ont été réalisées dans les domaines de (i) l'accroissement de l'offre de formation (ii) une plus grande adéquation des profils des formés aux besoins du marché du travail et, (iii) l'amélioration du pilotage de la formation professionnelle et technique.

Durant la décennie de l'EPT, des résultats très satisfaisants ont été notés au niveau de la diversification et l'adaptation de l'offre de formation, l'efficacité interne et externe du système et l'amélioration de la gouvernance de celui-ci et ceci grâce au soutien de l'État et de ses partenaires au développement.

Au courant de cette décennie, les effectifs d'apprenants en formation initiale ont régulièrement augmenté. Le graphique ci-dessous indique l'évolution des effectifs.

Figure 4: Évolution des effectifs de 2009 à 2013



Source: annuaire statistique du ministère 2013.

Il faut d'abord signaler qu'entre 2000 et 2008, les effectifs sont passés de 19 927 apprenants à 34 755, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 6,52 % et une croissance globale de 74,4 %.

Pour la Formation professionnelle et technique, les effectifs des apprenants sont passés de 35 900 en 2009 à 48 116 en 2013 soit un taux d'accroissement moyen annuel (TAMA) de 8 %. Cependant des disparités sont notées dans certaines régions. Ainsi, à Kaffrine, Fatick, Sédhiou, Diourbel, Louga, Thiès et Ziguinchor les TAMA sont largement supérieurs à la moyenne nationale.

L'accroissement global des effectifs entre 2007 et 2011 se situe à 14 % pour une cible de 24 % dans la lettre de politique de 2009. Aussi la part du privé dans les effectifs d'apprenants se situe à près de 53 % en 2011 pour une cible de 57 %. Les effectifs du public sont passés de 6798 à 17 699 sur la même période, soit une croissance globale de 160 %. Dans toutes les autres régions, le TAMA est inférieur à la moyenne nationale. Dans la région de Tambacounda les effectifs d'apprenants ont baissé en moyenne de (-8 %) sur la période sous revue.

Les filles sont majoritaires dans les effectifs d'apprenants de la FPT sur toute la période 2008 à 2010 : 52.57 % en 2008, 51.9 % en 2009 et 52.1 % en 2010. Elles sont en très grande majorité au niveau de la série G (95 % des filles sont en série G). Cependant, on note un taux d'accroissement des effectifs de 8,8% pour les garçons contre 6,85% pour les filles soit une différence de 2,03 points en faveur des premiers. Le système de FPT compte très peu

d'apprenants en milieu rural. En effet, en 2010 seulement 1.73 % des apprenants sont en milieu rural.

En 2013, les effectifs d'apprenants au niveau de la formation professionnelle représentent 82%, tandis que ceux de l'enseignement technique représentent 84% des apprenants, inscrits en série G suivie des séries T1, S3 et T2 avec respectivement (5%, 4%, et 4%), 67% au niveau tertiaire, 32% pour le secondaire et 1% pour le secteur primaire.

Le pourcentage des sortants du cycle fondamental notamment les élèves titulaires du BFEM pouvant entrer dans les centres de FPT par voie de concours, reste toujours faible malgré les efforts d'amélioration de l'accès et de la qualité de l'offre de formation. En dépit de cet accroissement des effectifs d'apprenants et du réseau, les jeunes issus de l'enseignement général intègrent très faiblement le dispositif de formation professionnelle et technique.

En 2011 par exemple la situation s'établit comme suit :

- 0,5 % des sortants du primaire sont accueillis dans les CRETF et CETF ;
- 2,3 % des sortants du moyen sont accueillis dans le Secondaire technique ;
- 1,5 % des sortants de la classe de quatrième vont au CAP ;
- 1 % de ceux qui achèvent le collège s'inscrivent au BEP ;
- 0,4 % de ceux qui achèvent le collège s'inscrivent au BT.

Pour la carte de la FPT, entre 2012 et 2013, l'accroissement du réseau a été le plus important aussi bien au niveau du privé que du public: 87 centres de formation professionnelle, 11 lycées d'enseignement technique et 202 centres privés placés sous tutelle du ministère, soit un total de 300 établissements. Il faut noter que le réseau du privé s'est accru de 49 nouveaux établissements, cette augmentation est due en partie par la conduite d'enquêtes réglementaires qui ont permis de régulariser et d'intégrer dans le réseau beaucoup d'établissements privés qui étaient en instance.

La répartition régionale des structures de formation publique comme privées laisse apparaître d'importantes disparités. En effet, la région de Dakar regroupe à elle seule 47% du réseau des structures suivie par Thiès (17%) et Ziguinchor (7,67%). L'ensemble des structures dans les onze (11) autres régions représente seulement 28,33% du réseau national. Les régions de Sédhiou (0,67%), Matam (1%), Kédougou (1%) et Kaffrine (1%) sont celles qui enregistrent les taux les plus faibles du réseau des structures. Sur le plan de la répartition des structures entre les zones urbaines et rurales, l'on constate que la région de Ziguinchor est celle qui a le plus grand nombre de structures en zone rurale suivie de Fatick, Thiès, Diourbel, Kaolack, Tambacounda, Saint Louis, Dakar.

Concernant la formation continue les résultats enregistrés au niveau de la formation continue sont dus aux efforts fournis par les fonds de financement de la formation continue. Les deux principaux organismes de financement sont l'Office national de la Formation professionnelle (ONFP) et l'ex Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation

professionnelle (FONDEF) qui ne reçoivent que 5 % de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE),

L'Office national de la Formation professionnelle (ONFP) et l'ex Fonds de Développement de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle (FONDEF), ont financé la formation de 64 808 acteurs de tous les secteurs de la vie économique entre 2007 et 2010, soit une moyenne annuelle de 16 202 formés, 19 370 en 2011, 19 775 en 2012 soit au total 103 953 entre 2007 et 2012. En plus, il faut noter la création d'un nouveau fonds de financement et la restructuration des fonds existants (ONFP et FONDEF) pour une meilleure prise en compte des questions de financement et d'accompagnement de la formation continue.

Au total ces deux principaux organismes de financement (ONFP et FONDEF) qui ne reçoivent que 5% de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE) destinée à la formation continue ont permis la formation de 19.775 acteurs de tous les secteurs de la vie économique en 2012 contre 19.370 en 2011. Sur la période 2009-2013, le TAMA est de l'ordre de 4,5 %. Le FONDEF a permis en 2012 la formation de 2.993 personnes à travers 119 actions de formation. Quant à l'ONFP, il a financé la formation de 16 782 à travers la mise en œuvre de leurs différents plans de formation.

Nous constatons que 62% des actions de formation financées sont dans les domaines de Management /Gestion (26%), Informatique (18%), Marketing-Communication (8%) et de la comptabilité/banque/Finance (10%). En dehors de la région de Kédougou qui n'a enregistré aucun formé faute de candidats, toutes les autres régions ont bénéficié de l'intervention de l'ONFP, avec cependant des disparités criardes. En effet, la région de Dakar a enregistré le taux le plus élevé avec 25% de l'effectif total, suivi de la région de Thiès 18% et de la région de Saint Louis 13%. Les régions de Kolda, Ziguinchor, Fatick, Kaolack et Diourbel constituent le troisième groupe, avec des taux allant de 6% à 7%. Pour le reste des régions, ils ont enregistré des taux assez faibles variant de 1% à 4% de l'effectif total.

Au regard des nouvelles orientations politiques du gouvernement (Plan Sénégal Émergent-PSE-), l'offre de formation professionnelle développée au sein du ministère, s'oriente de plus en plus vers les secteurs identifiés comme prioritaires dans la stratégie de croissance accélérée avec, au total la formation de 9311 apprenants, ainsi répartis : 261 pour les TIC, 2282 pour les métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, 374 pour l'artisanat d'art et les industries culturelles et 3215 pour le coton et les textiles.

S'agissant l'élargissement de l'accès par l'intégration de l'Apprentissage rénové, les effectifs de formés ont beaucoup évolué : 1284 apprenants formés en 2010, 1319 en 2011, 2998 en 2012 et 4388 en 2013. Malgré, ces progrès les cibles projetées de 10 000 apprentis et 2000 maîtres apprentis à former par an, n'ont pas été atteintes. Cette situation s'explique en grande partie par des retards dans la mise en œuvre de certaines activités au niveau des projets de sélection d'apprentis et de maîtres d'apprentissage à former. L'étude pour la mise en œuvre du programme national de déploiement de l'apprentissage sur tout le pays a été bouclée et les conclusions de cette étude et la finalisation du modèle de simulation devront permettre d'accroître considérablement l'effectif de formés.



❖ **Les Forces du sous-secteur:**

- la stratification des niveaux d'études respectant la Classification internationale Type de l'Éducation (CITE) de l'UNESCO 2011 pour une prise en charge de la demande de formation : niveau V: CAP, BEP correspondant au premier cycle du secondaire général ; niveau IV: Bac technique et BT correspondant au deuxième cycle du secondaire et le niveau III : BTS correspondant au Post- secondaire non supérieur;
- réponses ponctuelles apportées aux besoins en qualification des ressources humaines en phase aux objectifs du PSE
- le forçement de la gouvernance partenariale du système de la FPT avec une forte responsabilité des familles d'acteurs (collectivités locales, les ménages, le patronat, organisations syndicales et société civile, etc.) avec la création d'une Commission nationale de Concertation de la FPT (CNCFPT), de la Commission partenariale des Programmes (CPP) et de la Commission partenariale de la Certification (CPC). Ces cadres de concertations, participent également au renforcement du dialogue social dans le système.
- l'accompagnement des partenaires techniques et financiers à travers la mise en œuvre d'importants projets et la systématisation de la création des cellules d'appui à l'insertion au niveau des établissements
- l'adoption de la Loi d'orientation et des normes et standard de qualité de dans le système de la Formation professionnelle;
- la poursuite de la mise en œuvre de la réforme des programmes de formation selon l'APC ;
- la prise en compte des besoins en formation des apprentis à travers les dispositifs de l'apprentissage rénové et la systématisation de la VAE (validation des acquis de l'expérience).
- la diffusion annuelle d'un annuaire statistique de la FPT depuis 2008.
- l'expérimentation de l'exécution de certains projets selon les procédures nationales
- la mise en place d'un nouveau fonds de financement à côté du l'ONFP

❖ **Faiblesses et contraintes:**

Les principales faiblesses qui ont empêché l'atteinte des résultats escomptés sont entre autres :

- les retards dans l'exécution des projets de construction et de réhabilitation ;
- les retards dans l'adoption des textes réglementaires ;
- l'obsolescence et l'insuffisance des équipements au niveau des établissements ;
- les difficultés liées à l'implantation des programmes APC ;
- l'insuffisance notoire des manuels scolaires dans certaines filières de formation ;
- l'insuffisance de formateurs qualifiés notamment dans les filières industrielles
- l'inégale répartition des structures de la FPT au niveau des régions ;
- faible portage de la politique de la FPT au niveau déconcentré ;

❖ **Défis à relever**

Malgré tous les efforts et tous les résultats atteints, les défis ci-après demeurent :

- L'élargissement de l'accès à la formation professionnelle et technique ;

- L'amélioration de la qualité de la formation à tous les niveaux pour une meilleure adéquation formation/emploi ;
- L'implication accrue du secteur privé dans le pilotage et la gestion du système de formation professionnelle ;
- L'amélioration de la compétitivité des produits artisanaux ;
- La promotion de la production d'équipements agricoles et de transformation ;
- Le renforcement de la décentralisation et la déconcentration du système de FPT.

#### **2.1.4 Parité et égalité des sexes dans l'éducation**

Le Sénégal a connu de francs succès dans la scolarisation des filles, particulièrement dans l'enseignement élémentaire. En effet, la progression de la scolarisation au primaire a principalement bénéficié aux filles pendant la période 2000-2013. L'indice de parité filles/garçons du TBS est passé de 0,87 en 2000 à 1,12 en 2013 en faveur des filles. L'objectif de parité dans l'enseignement primaire est atteint depuis 2006.

Au niveau de l'enseignement moyen, la parité a été atteinte depuis 2012 et elle est 1,04 en 2013 en faveur des filles. C'est seulement dans le secondaire que cette parité n'est pas atteinte (0,83), cependant des efforts sont faits, l'indice était de 0,53 en 2003.

Au niveau des académies, les disparités dans l'indice de parité ont été fortement réduites puisque dans l'ensemble, seules 3 (Kédougou, Kolda et Sédhiou) ont encore un indice peu satisfaisant, avec respectivement : 0,34 ; 0,53 et 0,40 en 2013. Contrairement à ces académies en retard, on retrouve celles de Dakar, Thiès et Saint-Louis avec des indices très proches de la parité absolue avec respectivement 0,94 ; 0,96 ; 0,94 pour la même année.

Les résultats obtenus dans la scolarisation des filles sont d'abord le fruit d'une reconsidération, au plan global de la place de la femme dans la famille et dans la société d'une manière générale. Cette place centrale est aussi fortement influencée par le niveau d'étude des filles et des femmes.

En outre, pour l'élimination des disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et le secondaire et la lutte contre les discriminations liées à l'accès des filles à l'éducation, beaucoup d'efforts ont été faits. Dans ce cadre, le Ministère de l'Éducation nationale a mis en place, depuis le 31 mars 2007, le Cadre de Coordination des Interventions sur l'Éducation des Filles (CCIEF) confirmé par arrêté n° 001371 du 31 mars 2008, avec des démembrements dans toutes les académies.

Ce cadre, qui se veut une réponse nationale à l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, s'investit pour une synergie des actions des divers intervenants, à travers une claire définition des rôles et responsabilités des parties prenantes. C'est un mécanisme qui s'appuie sur les cadres de référence nationaux et internationaux tels que le DSRP, les OMD, l'EPT et le NEPAD.

En tant qu'outil transversal, englobant et cohérent, le CCIEF prend en compte la question de l'équité et de l'égalité dans l'accès des filles et des garçons à l'éducation, tout en veillant à la visibilité des interventions des partenaires.

Dans la même dynamique, il a été élaboré un plan de développement de l'éducation des filles intégrant un plan d'action en 2009 /2011, articulé autour de l'accès, du maintien et des performances des filles, mais aussi de la gestion des interventions.

La volonté politique de l'État a également été affirmée à travers l'institution d'une journée nationale de l'éducation des filles, par le décret 2006-443 du 10 mai 2006. Moment fort de sensibilisation et de plaidoyer en faveur de l'éducation des filles, cette journée est célébrée le 11 novembre de chaque année autour d'un thème central.

Par ailleurs, tout en réitérant que l'admission des élèves mariées doit se conformer à la législation en vigueur, le Ministère a, par arrêté n° 004379, réglé la question du maintien des filles en état de grossesse qui font l'objet d'une suspension de scolarité jusqu'à l'accouchement. Auparavant, toute fille enceinte, quelle qu'en soit l'origine, était définitivement exclue du système éducatif.

Au Sénégal, au début des années 2000, le TBS des garçons dans l'enseignement élémentaire était de 71,9 % et celui des filles de 62,3 % (écart d'environ 9 points en faveur des garçons). Le Taux d'achèvement du cycle élémentaire était de 45,8 % chez les garçons et de 31,2 % pour les filles. Non seulement les garçons fréquentaient davantage l'école, mais réussissaient mieux que les filles. Cet état de fait était surtout lié à des considérations socio-culturelles, à la pauvreté, surtout en milieu rural, à l'analphabétisme des populations, mais aussi aux distances sassez importantes que devaient parcourir les filles pour se rendre à l'école.

Le Programme décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF) cadre de mise en œuvre de l'EPT, a mis alors en place des stratégies et des moyens importants pour l'atteinte de la parité dans les délais prévus par l'EPT.

Le Comité national des Enseignantes pour la Promotion de la Scolarisation des Filles (CNEPSCOFI), commença à recevoir des appuis financiers et matériels importants du PDEF. La création de la SCOFI a été la première démarche spécifique visant la scolarisation des filles. Elle est intervenue à la faveur de la mise en place du Projet de Développement des Ressources humaines (PDRH) avec l'appui des partenaires au développement. Entre 1995 et 2000, elle a déroulé de multiples actions de plaidoyer, d'information, de communication ainsi de renforcement de capacités du personnel enseignant et des mesures incitatives (octroi de bourses, distribution des prix aux meilleures filles) à l'endroit des filles.

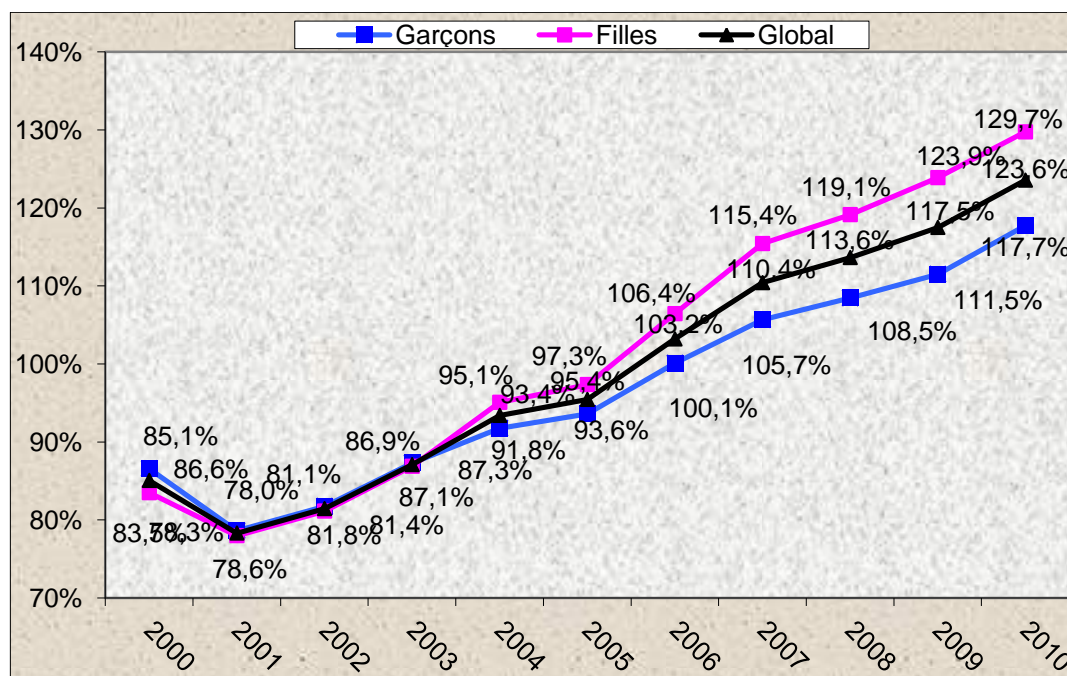
À ces initiatives pour la scolarisation des filles s'ajoutent les actions suivantes:

- L'intensification des campagnes de sensibilisation pour l'éducation des filles, surtout en milieu rural où les écarts filles-garçons atteignaient des chiffres record ;
- Le renforcement des campagnes statistiques avec plus de moyens et une organisation plus efficace et plus régulière. Ceci a permis d'assurer un suivi année par année de l'évolution des indicateurs et principalement celui relatif à la parité genre dans toutes les localités, même les plus reculés ;
- Un état des lieux effectué par le Ministère en 2006 sur toutes les interventions sur l'éducation des filles et un Cadre de coordination de ces interventions mis en place (ME/DPRE, 2006) ;
- La construction de nombreuses nouvelles écoles et salles de classe pour rapprocher l'école des populations et éviter aux filles de parcourir de longues distances pour y aller ;

- l'ouverture d'écoles franco arabes dans les zones de fortes réticences à l'éducation de filles telles que les foyers religieux ;
- l'introduction de l'enseignement religieux dans toutes les écoles élémentaires avec un recrutement conséquent de maîtres coraniques ;
- l'amélioration de l'environnement éducatif avec la construction de latrines séparées dans toutes les écoles ;
- l'alphabétisation massive des femmes surtout en milieu rural ; La gratuité des manuels scolaires qui fut érigée en règle dans toutes les écoles élémentaires ;
- L'installation de cantines scolaires en milieu rural ;

Grâce à la conjugaison de tous ces efforts, les indicateurs ont commencé à évoluer en faveur des filles et tous les indicateurs d'accès et de scolarisation du préscolaire à l'enseignement moyen général sont en faveur des filles.

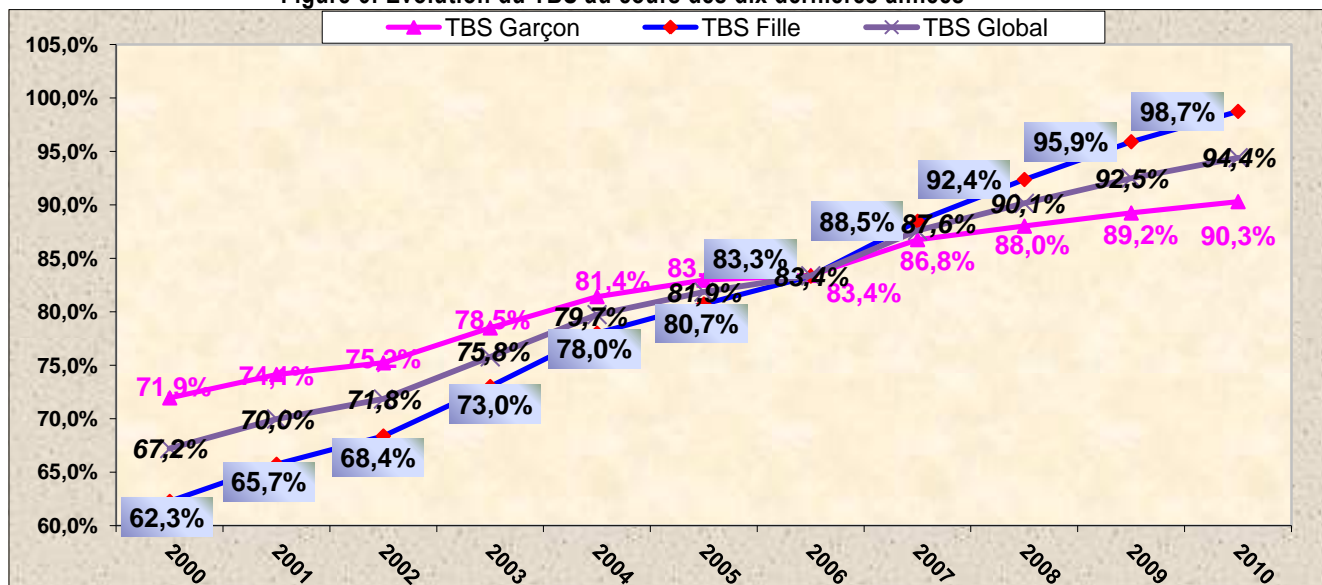
Figure 5: Évolution du taux d'admission en première année de l'élémentaire de 2000 à 2010



Source : DPRE, Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2010 ;

Entre 2000 et 2010, le taux d'admission en première année de l'enseignement élémentaire est passé: pour les filles, de 83,5 % à 129,7 % contre, 85,1 % et 117,7 % pour les garçons. Le taux d'admission des filles dépassa pour la première fois celui des garçons en 2004 (95,1 % contre 91,8 %). Cet écart s'est depuis lors creusé progressivement d'année en année.

Figure 6: Évolution du TBS au cours des dix dernières années

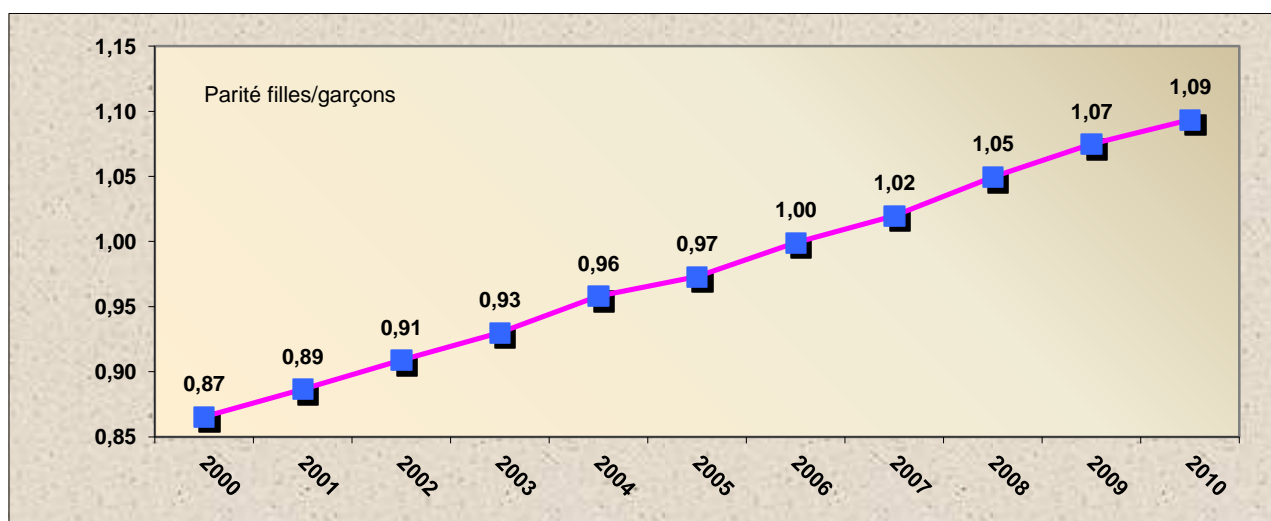


Source : DPPE, Rapport national sur la Situation de l'Éducation, 2010 ;

Le taux brut de scolarisation a suivi la même tendance en passant de 62,3 % à 98,7 % contre 71,9 % et 90,3 % pour les garçons.

Ainsi l'indice de parité est passé de 0,87 en 2000 à 1,09 en 2010 en faveur des filles.

Figure 7: Evolution de la parité à l'élémentaire



Source : DPPE, Rapport national sur la situation de l'Éducation, 2010 ;

Les stratégies mises en œuvre ont connu de grands succès et la demande d'éducation a explosé autant pour les filles que pour les garçons. L'enjeu maintenant est de les maintenir le plus longtemps possible à l'école. Cela se pose en termes de taux d'achèvement, de maintien et de performance scolaire, d'infrastructures prenant en compte les spécificités de la fille. Les efforts continuent encore aujourd'hui. Outre les appuis aux interventions effectuées par le Gouvernement sénégalais, les partenaires techniques et financiers mènent des actions visant à réduire les entraves à l'éducation des filles. On peut citer l'exemple de l'UNICEF avec l'allègement de la corvée d'eau aux enfants par la construction de puits à pompe à proximité

des classes, de blocs sanitaires séparés. La coopération italienne avec l'appui au PAEF et le PAM y contribue également avec la mise en place de cantines scolaires. L'Initiative des Nations Unies en faveur de l'Éducation des Filles (UNGEI), basée sur le partenariat, a de son côté, permis la mise en place d'un nouveau projet en charge de la coordination des efforts pour la scolarisation et le maintien des filles à l'école.

Cependant, un certain nombre de défis restent à relever : L'atteinte de la parité dans l'achèvement à l'élémentaire et au moyen

- L'atteinte de la parité dans l'accès à l'enseignement secondaire
- Le maintien des filles dans tous les cycles

## 2.1.5 QUALITÉ DE L'ÉDUCATION

Des efforts immenses ont été faits en faveur de l'accès de toutes les couches de la population à une offre d'éducation. Cet engagement a engendré un fort taux d'accès et de scolarisation à tous les niveaux. Afin d'améliorer la qualité de l'éducation et de la formation, le Gouvernement et ses partenaires ont consenti beaucoup d'efforts au niveau de tous les ordres d'enseignement.

### 2.1.5.1 Éducation et Protection de la Petite Enfance

Pour ce qui est de la qualité, il faut noter que des efforts sont consentis pour une amélioration de l'environnement des apprentissages.

Tableau 4: Ratio enfants/ groupe pédagogique en 2013

IA	Commun. & assoc.	Privé	Public	Total
Dakar	25	23	26	23
Diourbel	22	29	29	25
Fatick	26	25	28	27
Kaffrine	25	20	28	25
Kaolack	26	27	27	27
Kédougou	24	20	30	29
Kolda		31	29	29
Louga	56	27	31	49
Matam		62	27	28
Sédhiou	40	20	36	36
St Louis	17	29	24	24
Tamba	30	33	31	31
Thiès	21	26	27	24
Ziguinchor	25	27	30	27
<b>SENEGAL</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>27</b>

Source : RNSE 2013

Ainsi le tableau présente les ratios groupe pédagogique/classe dans les différentes régions. La moyenne nationale de ces ratios est de 27 et est en dessous de la norme qui est de 30 ce qui constitue une performance. Toutefois, cette moyenne cache des disparités régionales. En effet, si à Louga, Sédhiou, et Tambacounda les ratios dépassent la norme et se trouvent

respectivement à 49, 36 et 31, à Dakar, Saint Louis et Kaffrine, les ratios sont faibles et se situent respectivement à 23, 24 et 25.

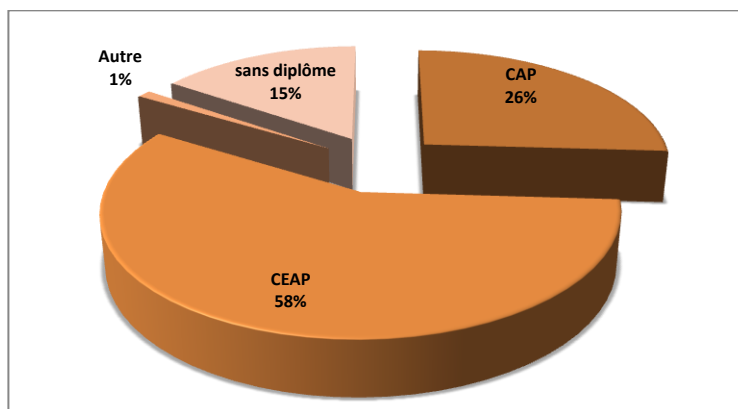
Aussi le tableau reflète dans une certaine mesure le problème de l'inadéquation entre l'offre d'éducation et la demande des communautés bénéficiaires. Cette situation s'explique par :

- la réticence des populations par rapport à l'offre (Diourbel, Kaffrine) ;
- le déficit des structures d'accueil et de prise en charge des enfants (Kaffrine, Matam, Sédhiou et Kédougou) ;
- le déficit d'implication et d'adhésion des populations dans la prise en charge des tout-petits ;
- La faible contribution des collectivités locales dans le développement de la petite enfance.

La formation des enseignants participe également de l'amélioration de la qualité des interventions dans le sous-secteur. En effet, 83,50 % des enseignants/enseignantes du public disposent du diplôme professionnel requis. Ceci s'explique par la formation polyvalente reçue par les élèves maîtres et le développement de la formation continue diplômante dans les centres de formation. A cela s'ajoutent la généralisation du curriculum de l'éducation de base avec la mise à disposition des guides et cahiers d'activités, l'élaboration et la distribution du guide des CPE en français et en arabe et la mise en œuvre de l'approche holistique et intégrée dans la prise en charge des enfants.

Le diagramme ci-dessous montre qu'en 2013, 84% des enseignants du public disposent d'un diplôme professionnel (26% titulaires du CAP et 58% du CEAP).

Figure 8: Personnel du Public selon le diplôme professionnel en 2013



Source : RNSE 2013

### 2.1.5.2 Éducation Primaire Universelle

Les évaluations standardisées effectuées par le Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN 3 (PASEC) sur les élèves des deuxième et cinquième années du cycle primaire au Sénégal permettent d'apprécier les progrès enregistrés dans l'acquisition de connaissances par les élèves à ce niveau d'enseignement. La disponibilité de deux vagues d'évaluation

<sup>3</sup>Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage

effectuées sur des bases homogènes en 1996 et 2007 permet d'avoir une mesure des progrès du système éducatif en termes de maîtrise des apprentissages. En effet, en deuxième année, les scores ne sont pas significativement différents entre 1996 et 2007 (Rapport PASEC Sénégal, 2007). Les scores des élèves en français et en mathématiques en 1996 respectivement 44,7 sur 100 et 46,0 sur 100 en mathématiques, n'ont pratiquement pas progressé en 2007 (respectivement 45) et 47,2. En cinquième année du cycle primaire, les progrès enregistrés sont de l'ordre d'un point aussi bien pour le français que pour les mathématiques (Tableau 4). Ces résultats sont moyens si on compare le Sénégal aux autres pays africains qui ont participé à ce type d'évaluation.

**Tableau 5: Comparaison dans le temps des scores moyens obtenus aux tests de 1996 et 2007**

Tests		1996	2007
Deuxième année	Score Français	44,7	45,0
	Score Mathématiques	46,0	47,2
Cinquième année	Score Français	36,9	38,3
	Score Mathématiques	40,7	41,8

*Source : CONFEMEN, Rapport PASEC Sénégal, 2007.*

Cependant, selon l'analyse effectuée sur quelques éléments de contexte, si de gros efforts ont été fournis pour doter les élèves de deuxième année en manuels de français et de mathématiques, ceux fréquentant la cinquième année sont de moins de moins pourvus en livres scolaires dans la période 1996 et 2007.

En ce qui concerne les disparités de genre dans la maîtrise des apprentissages, les filles ont accomplis plus de progrès entre 1996 et 2007 en mathématiques. Si le niveau en français n'a pas connu de variations significatives aussi bien pour les garçons que pour les filles en deuxième année du cycle primaire, en mathématiques, le niveau des filles s'est amélioré. En cinquième année, le niveau des filles s'est amélioré dans les deux disciplines (Graphique 1).

Dans le cadre du SNERS, les évaluations effectuées en 2010 montrent que:

- 54,9% et 56,4% des élèves de la 2ème année ont acquis le score minimum respectivement en français et mathématiques ;
- 47,2% et 39,1% des élèves de la 5ème année ont acquis le score minimum respectivement en français et mathématiques.

Il convient de noter, en outre, tous les efforts qui ont été consentis par l'Etat du Sénégal dans la mise en place des intrants pour la qualité (manuels, amélioration de l'environnement des enseignements apprentissage, la formation des maitres...), ce qui s'est traduit par une évolution positive du taux de promotion qui est de 87,3% en 2012. Les taux de redoublement et d'abandon sont respectivement de 2,9% et 9,8% et la rétention dans le primaire s'est améliorée avec l'interdiction du redoublement inter étape et l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage.

À ces efforts s'ajoute depuis 2012 le relèvement au baccalauréat, le niveau de recrutement des élèves maitres et de la durée de leur formation pédagogique. Il y a aussi le dispositif de formation qui est renforcé et en cours de décentralisation accrue avec la création des CRFPE, l'application d'un nouveau Curriculum de l'Éducation de Base (CEB), qui est en cours de généralisation, le Renforcement de l'enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie, avec le PREMST sur financement de la JICA



Seulement beaucoup d'efforts restent à faire d'abord dans l'amélioration des conditions d'enseignement/apprentissage. S'il est vrai qu'en termes d'accès de gros efforts ont été fournis et ont permis d'enrôler un grand nombre d'enfants dans les écoles formelles, il est tout aussi vrai, que certains de ces élèves évoluent dans des conditions quasi inacceptables, car des établissements entiers se trouvent encore sous abris provisoires ou utilisent des locaux inadaptés, car ne répondant à aucune norme d'hygiène, ni sanitaire.

Il y a ensuite des efforts à faire dans le maintien des apprenants à l'école jusqu'au terme au moins de l'enseignement primaire. En effet, si les taux d'accès sont relativement satisfaisants, il reste que les taux de survie en dernière année des cycles d'études sont encore peu satisfaisants à cause de la persistance des taux élevés de déperdition scolaire. En effet, beaucoup d'apprenants quittent précocement le système à cause de plusieurs facteurs comme la pauvreté des ménages, la persistance de certaines pratiques socioculturelles comme le mariage précoce, la croyance en la valeur économique immédiate de l'enfant qui pousse aux travaux des enfants, la persistance de croyances et de pratiques pédagogiques qui autorisent et légitiment le redoublement et l'exclusion d'élèves en difficulté d'apprentissage.

### **2.1.5.3 Éducation de Base des Jeunes et des Adultes**

Dans le domaine de la qualité, les stratégies d'intervention reposent essentiellement sur la professionnalisation des acteurs, la mise à l'essai puis la généralisation du curriculum dans les structures d'EBJA, le développement de l'environnement lettré et la recherche et capitalisation pour l'atteinte des résultats immédiats « Capacités des enseignants et du personnel d'encadrement renforcées; Environnement des apprentissages des jeunes et des adultes renforcé; Dispositifs de pilotage des enseignements-apprentissages fonctionnels » .

S'agissant de la formation des personnels d'EBJA, le personnel de terrain (facilitateurs et superviseurs) reçoit une formation de base moyenne de 10 à 21 jours avant le démarrage de tout programme ou projet. Cette formation de base est renforcée par des recyclages de 3 à 4 jours après chaque pause et la tenue régulière de cellules pédagogiques mensuelles sous la supervision des structures déconcentrées (IA et IEF) et du niveau central. Ces moments d'échanges entre pratiquants permettent d'apporter les corrections nécessaires et à temps.

En plus des personnels formateurs, les membres des comités de gestion des centres reçoivent aussi une formation de 3 à 4 jours, car ils servent d'interface entre le personnel et la communauté bénéficiaires.

Pour le pourcentage de comités de gestion fonctionnels, il est de 93,94% soit un écart de -6,06. Ce résultat peut s'expliquer par le nombre important de membres de comités formés. La tendance est une systématisation de la formation des membres des comités de gestion dans tous les programmes et projets. À ce rythme, la cible de 100% est assurée pour 2015.

Les résultats des évaluations externes des programmes/projets de 2008 à 2012 ont donné les résultats ci-après :

Tableau 6: Résultats des évaluations de 2008 à 2012 dans l'EBJA

Indicateurs de résultats		Réalisé en 2008	Réalisé en 2009	Réalisé en 2010	Réalisé en 2011	Réalisé en 2012
% des apprenants ayant atteint le seuil de réussite en :	Langue (lecture et expression écrite)	73,305	60,55	79,81	51,12	67,11
	Mathématiques	59,58	61,35	64,25	57,36	69,28
	Éducation sociale (Thèmes fonctionnels)	89,18	53,6	77,95	49,41	84,41
% d'apprenants ayant atteint le seuil de réussite dans toutes les compétences évaluées		<b>74,00</b>	<b>59,5</b>	<b>79,81</b>	52,26	73,60

Source : rapports évaluation DALN

De l'observation du tableau, il ressort que de 2008 à 2012 la cible de 75% de réussite en compétences toutes disciplines/domaines n'a pas été atteinte sauf pour 2010.

Cette situation peut s'expliquer par les changements dans la façon d'évaluer notamment avec l'avènement du curriculum de l'éducation de base, mais surtout le décalage entre la fin des programmes et la période d'évaluation ; il s'y ajoute les difficultés dans l'enseignement des mathématiques.

Par rapport à l'évolution tendancielle, elle est irrégulière sur les cinq ans avec un plancher de 52,26% en 2011. Cette situation peut s'expliquer par le fait que cette année correspond avec l'expérimentation de l'évaluation par item conformément au curriculum.

#### **Environnement des apprentissages :**

Il est souvent calme est apaisé, car les structures chargées de la mise en œuvre des programmes sont expérimentées et travaillent en collaboration ou la responsabilité des collectivités locales. Les seuls problèmes susceptibles de perturber le déroulement normal des cours restent le retard dans la mise en place à temps des intrants, les nombreuses fêtes familiales ou religieuses, qui peuvent avoir des répercussions sur l'atteinte des résultats escomptés, etc.

#### **2.1.5.4 Formation professionnelle et technique**

Le bilan de la qualité prend en compte les examens professionnels, la formation continue des formateurs, le curriculum de FPT selon l'APC.

**La formation du personnel enseignant** est un facteur déterminant dans la qualité des enseignements et apprentissages. C'est ainsi que le ministère s'est résolument engagé dans une dynamique de renforcement des capacités des formateurs en procédant à la restructuration de la formation initiale, la formation des formateurs en approche par les compétences, la formation d'inspecteurs de spécialité pour assurer un encadrement des formateurs, la systématisation des cellules d'animation dans les structures de formation, la formation des chefs d'établissement (proviseur, directeur, intendant et chef des travaux) pour un meilleur pilotage de l'implantation.

Ainsi au cours de la décennie, beaucoup de sessions de formation pédagogique ont été organisées à travers les quatre écoles nationales de formation de formateurs. Au niveau du recrutement du personnel formateur, la Lettre de Politique du Secteur de 2009 avait prévu de recruter pour la période (2009- 2011) en moyenne 44 enseignants par an pour le moyen professionnel, 68 pour le Secondaire technique et 86 pour le Secondaire professionnel. En réalité, 2350 nouveaux formateurs ont été recrutés par le Ministère en charge de la formation professionnelle entre 2004 et 2011 soit en moyenne près de 294 formateurs par an.

Sur le plan quantitatif, nous remarquons que les objectifs ont été largement dépassés. Toutefois, les profils et les spécialisations des nouveaux recrutés ne correspondent pas toujours aux programmes existants en matière de formation diplômante des formateurs. Ce qui fait que bon nombre de formateurs ne disposent pas de diplôme pédagogique: 10% des formateurs sont titulaires du CAES/CAESTP, 9% du CAEM/CAEMTP, 11% du CAEEFS, 3% du CAEP et 1% du CAECEM.

En 2013, l'ENFEFS a formé vingt-sept (27) maîtres titulaires du CAEEFS ainsi répartis : 07 pour la filière sociale, 11 pour la filière restauration, 09 pour la filière couture et 23 moniteurs titulaires du CAFMEFS.

Le CNFMETP de Kaffrine a formé 12 maîtres titulaires du CAEP dont 6 en Structures métalliques et 6 en Bâtiment.

L'ENSETP a formé 59 professeurs ainsi répartis : 18 professeurs en Sciences et techniques industrielles (titulaires du CAEMTP), 21 professeurs en Économie familiale et 20 professeurs en Informatique de gestion. À cela s'ajoutent 16 inspecteurs de spécialité et une autre de 20 psychologues conseillers sortis en 2014, et le renforcement de capacités de plus de 300 acteurs aux techniques de conception et d'implantation de programmes selon l'APC. Au total les trois écoles de formation de formateurs ont formé 94 nouveaux formateurs en 2013.

Cependant la demande annuelle en nouveaux formateurs qui tourne autour de 200 n'est toujours pas satisfaite d'où le recours récurrent à un recrutement de vacataires pour combler le gap.

### **Les résultats aux examens professionnels.**

Sur le plan de l'amélioration de la qualité, les résultats aux examens professionnels sont mitigés. Il faut d'abord signaler que les réformes entreprises ont permis d'introduire des innovations majeures suivantes:

- mise en cohérence de la structuration du dispositif de formation professionnelle et technique en mettant en exergue les passerelles d'entrée et de sortie entre l'éducation, le secteur de l'apprentissage, l'artisanat et la formation ;
- la révision de curricula de FPT selon l'APC (approche par compétences) ;
- l'appui à l'insertion socioprofessionnelle des sortants.

**Tableau 7: Evolution des résultats aux différents examens professionnels de 2006-2013.**

		Taux de réussite							
Niveaux	Examens	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Niveau V <sup>4</sup>	CAP	50,86 %	37,85 %	39,22 %	44,41 %	52,89 %	51,43%	56,33%	51,15%
	BEP						49,27%	34,79%	48,50%
Niveau IV	BT	62,28 %	56,04 %	66,87 %	66,61 %	78,36 %	50,61%	44,24%	48,27%
Niveau III	BTS	67,09 %	30,22 %	49,75 %	57,34 %	42,80 %	55,40%	53,62%	48,26%
	<b>Total</b>						56,42%	52,38%	55,48%

*Sources : Annuaire statistiques de la FPT, rapports annuels de bilan 2010-2011.*

De 2006 à 2013, le nombre total d'admis a connu des évolutions distinctes selon le niveau et l'examen considérés. S'agissant, des autres niveaux, le taux de réussite aux examens professionnels a fortement baissé entre 2006 et 2007. Depuis 2007 ce taux a régulièrement augmenté de la même manière que pour les niveaux IV et V. Cependant, pour le niveau III le taux de réussite a baissé entre 2006 et 2008 avant d'augmenter légèrement en 2009. Entre 2009 et 2010 le taux de réussite du niveau III a encore fortement baissé.

En effet, les résultats du niveau V concernant le CAP et le BEP, on constate que le taux d'admission évolue en dent de scie sur toute la période avec une baisse en 2007 (37.85%) et une légère augmentation en 2012 pour le CAP (56.33%). Ensuite, au niveau du BEP, contrairement au CAP c'est en 2012 que les résultats ont considérablement baissé avec des pourcentages respectifs de 34.79% en 2012 et 48.50% en 2013. Également le nombre d'admis en BT a connu une tendance baissière à partir de 2011 contrairement aux années précédentes où les scores enregistrés sont supérieurs à 50%.

Par contre, les taux de réussite au baccalauréat technique et au BTS suivent la même évolution irrégulière on a enregistré des baisses et des hausses. En effet, le taux de réussite au Bac a connu une baisse sensible entre 2006 et 2007 (65.32 % à 50.75 %) avant de connaître une hausse en 2008 et 2009. En 2010, les taux les plus petits ont été enregistrés au niveau des séries F6 et S5. Pour le baccalauréat technique, le nombre total de candidats titulaires du diplôme a évolué en dents de scie sur ces trois dernières années. Par contre, le taux de réussite n'a pas suivi le même rythme de progression. Concernant les séries, les taux de réussite sont plus ou moins stables ces trois dernières années sauf pour les séries F6, S4, et S5 qui ont connu en 2012 de faibles taux de réussite.

Ces baisses ont occasionné la non-atteinte des cibles. Malgré une hausse du flux de nouveaux diplômés d'État entre 2009 et 2010, un déficit de 75 diplômés a été noté par rapport à la cible de 2010 (57.10% pour le Bac technique par exemple). Contrairement aux résultats classiques, les évaluations scolaires selon l'APC sont meilleures par rapport à ceux des examens classiques

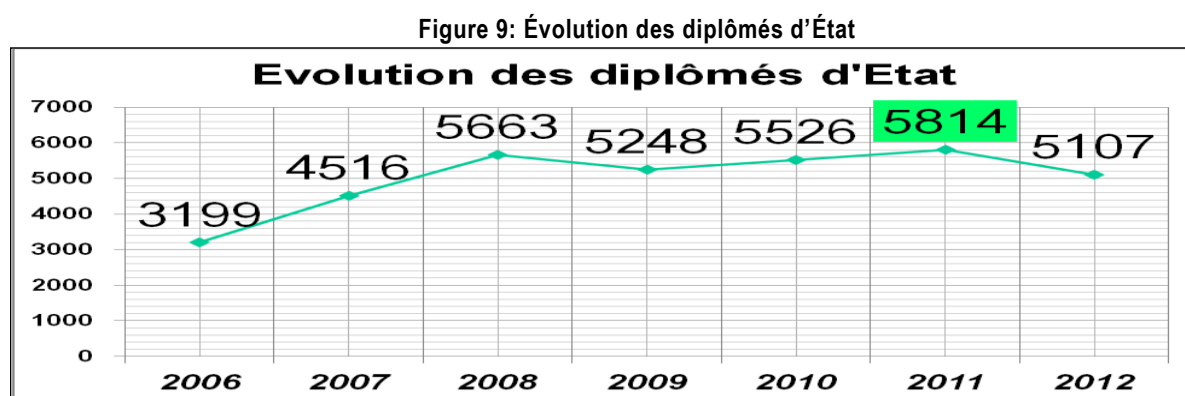
<sup>4</sup> de 2006 à 2010, contrairement à la période 2011-2013, les résultats ne sont présentés de la même forme pour le niveau V (CAP-BEP), ceux de 2006-2010 sont agrégés

avec des taux approximatifs de 100%. Ainsi, nous pouvons dire que les taux de réussite aux examens du niveau IV (48.27%), niveau III (48.26%) et niveau V (49.8%) n'ont pas atteint la barre de 50% en 2013.

Ceci s'explique que des efforts importants sont en train d'être fait pour d'une part assurer la transition vers la certification selon l'APC et d'autre part améliorer la qualité des enseignements/apprentissages à travers le renforcement de capacités des formateurs et le pilotage du système de la FPT et l'amélioration des conditions de travail au niveau des structures de formation.

### Évolution des diplômes d'État : CAP, BEP, BT et BTS.

Les résultats obtenus montrant une baisse du nombre de diplômés traduisent quelque part un problème d'efficacité interne du système. Le graphique ci-dessous donne l'évolution du nombre de nouveaux diplômés d'État sur la période 2006-2012.



*Sources : Annuaire statistique de la FPT 2009/2010 et 2010/2011*

L'état actuel du rythme de progression de cet indicateur ne permettra pas d'atteindre la projection qui est 59.28% à l'horizon de 2015.

### Réforme des curricula:

L'un des axes stratégiques de la politique de FPT est l'adéquation de l'offre aux besoins du marché du travail. À ce titre, la réforme curriculaire engagée depuis plus de 10 ans, exige l'écriture de programmes dans une approche par compétences (APC). La mise en œuvre de cette réforme est effective et s'est intensifiée avec l'appui des partenaires comme la coopération luxembourgeoise, l'EPE, l'APEFE, l'OIF, etc. Elle a permis la formation des formateurs selon l'APC, des concepteurs de supports didactiques adaptés et l'élaboration des référentiels de métiers, de compétences, de formation, de certification et un guide d'organisation de matériels pédagogiques (GOMP).

Les différents projets d'appui à la réforme de la formation professionnelle ont permis l'élaboration de 91 programmes APC dont 75 du CAP au BTS et 16 de maître d'enseignement. Plus de 25 programmes correspondent à des métiers nouveaux :

50 programmes, dont 34 du CAP au BTS (en cours) et 16 programmes pour les Maîtres de l'enseignement technique et professionnel (METP), ont été écrits selon l'APC dans le cadre des projets Sen024 et APEFE et correspondent pour leur très grande majorité à une rénovation de programmes existants. Ces programmes sont implantés dans les établissements de la ZCO Nord, le LETFP de Thiès, les CETF et CRETF des régions de Diourbel, Fatick, Kaolack et Kaffrine et dans les écoles de formation (ENFEFS, UAP de Kédougou et du CNFMETP de Kaffrine et ENSETP) ;

17 programmes (16 BTS et 1 BT) ont été écrits dans le cadre des jumelages entre lycées techniques et centres de formation professionnelle sénégalais et collèges communautaires canadiens et implantés dans les lycées techniques, le CNPC, le CNQP, le CDET-G15, le CFPT S/J et deux établissements privés, l'IPG et l'institution Sainte Jeanne d'Arc post-bac ;

24 programmes, de niveau CAP - BEP et BTS, ont été élaborés dans le cadre des trois centres sectoriels (BTP, IAA et métiers portuaires et logistiques) où ils sont implantés et correspondent pour la quasi-totalité à des métiers pour lesquels il n'existait pas auparavant d'offre de formation. La finalisation des référentiels de certification de ces programmes est programmée pour novembre 2012.

Il s'y ajoute la réforme des programmes des baccalauréats techniques vise entre autres à relever les niveaux en mathématiques et en sciences physiques des élèves des séries T1 et T2 dans la perspective d'une poursuite de leurs études dans des cycles d'ingénieur, de DUT ou de licence professionnelle. Les difficultés ont été notées dans la mise en œuvre de cette réforme notamment l'implantation de certains programmes élaborés. Il s'agit entre autres du déficit ou l'obsolescence des équipements (laboratoires, salles spécialisées ateliers), l'insuffisance de manuels didactiques au niveau de certaines structures. Le rythme actuel de progression de cet indicateur sur la réforme des curricula est jugé trop faible compte tenu du nombre extrêmement élevé de programmes obsolètes à écrire et/ou de réviser.

En plus, le personnel formé reste aussi faible par rapport aux ambitions du ministère. Au total, 142 experts méthodologues et des formateurs sont formés au cours de sessions directement assurées par le CEMEQ ou réalisées sous son encadrement dont les durées devaient permettre une bonne appropriation de la méthodologie d'écriture des programmes par APC. Ainsi, ont été formés : 1 IGEF (inspecteur général de l'éducation, 32 Inspecteurs de Spécialité, 48 formateurs, 27 agents de l'administration centrale, 24 agents de l'administration déconcentrée et locale, 05 gestionnaires de projets.

#### ❖ **L'appui à l'insertion des formés et le partenariat:**

Des dispositifs d'appui à l'insertion des formés sont expérimentés à travers des projets d'appui comme le FORPROFEM dans les régions de la zone Centre (Diourbel, Kaolack, Kaffrine, Fatick) et Sen024 dans les régions nord (ST Louis, Louga et Matam), avec l'appui des organismes Onusiens tels que l'ONUDI, le PNUD et le BIT dans la définition et la mise en œuvre de stratégies d'appui à l'insertion des formés. Le bilan des activités des organisations

onusiennes montre que (Source OIT juillet 2012) l'insertion des formés a nettement progressé dans les régions de Diourbel, Kaolack, Fatick et Kaffrine passant de 7 % en 2007 à 34 % en 2009 et 52 % en 2010. Cette progression résulte des stratégies d'appui à l'insertion développées par le ministère appuyé par les partenaires dans quelques régions du pays (Saint-Louis, Matam et Louga, Kaolack, Fatick, Diourbel, Kaffrine).

Ces stratégies sont la mise en place de cellules d'insertion dans tous les établissements de FPT, la formation des membres des cellules d'insertion, le développement et le déroulement de modules de formation d'aide à l'insertion (GERME, CLE, etc.) et l'accompagnement des formés dans l'élaboration de projets professionnels et leur financement.

À cet effet, d'importants programmes de renforcement de capacités sont adressés aux apprenants notamment la formation en Cle (comprendre l'Entreprise), Trie (trouver une idée d'entreprise), Cree (créer son entreprise) et Germe (gérer mieux son entreprise). Le bilan des activités des organisations du ministère montre que plus de 304 plans d'affaires (création d'entreprises) ont été finalisés et transmis au PNUD dont 259 financés et 183 stagiaires ont accès au stage/immersion entrepreneuriale.

Pour une meilleure prise charge de l'insertion et du partenariat comme composante de la politique de développement de la formation professionnelle et technique, un service est intégré dans l'organigramme du ministère pour assurer la coordination.

Sur la question des équipements, malgré les efforts de mise à niveau des équipements et matériels didactiques, force est de reconnaître que la quasi-totalité des structures publiques de FPT est confrontée à la vétusté, l'obsolète et l'insuffisance voire l'absence de supports pédagogiques dans certaines filières de FPT. En effet, les recensements effectués ont révélé que la moitié des équipements n'est pas fonctionnelle. Dans la quasi-totalité des structures, il est remarqué, l'inexistence de plan et de service de maintenance.

Toutes ces insuffisances sont prises en charge dans le cadre du nouveau programme national (PAQUET) qui ambitionne d'améliorer sensiblement la qualité de l'éducation, à tous les niveaux.

## 3 MISE EN OEUVRE DES STRATÉGIES DE L'EPT

### 3.1 Mise en œuvre des stratégies nationales et résultats:

#### 3.1.1 Types de stratégies mises en œuvre dans le cadre de l'EPT

Les 12 stratégies de l'EPT ont inspiré celles adoptées pour la mise en œuvre du PDEF. Elles portent sur :

✓ **Une gestion optimale des ressources financières et matérielles par :**

- la mise en place d'une politique de gestion optimale centrée sur les principales activités que sont : rentrée, budget, examens, logistiques, mouvement du personnel, calendrier scolaire et universitaire ;
- la définition de critères de qualité pour une meilleure utilisation et l'allocation des ressources en vue d'en dégager de nouvelles;
- la précision des buts, des attributions des structures centrales du MEN ainsi que l'amélioration de leur coordination et collaboration ;
- la rationalisation et la modernisation des procédures administratives ;
- la création d'un nouveau régime financier pour améliorer l'allocation et l'utilisation des ressources.

- Le développement d'une culture de la maintenance

✓ **Une utilisation rationnelle des enseignants par :**

- Le redéploiement des enseignants en service dans les structures administratives vers les établissements scolaires ;
- Le respect des charges horaires ;
- La définition d'un code de déontologie et sa prise en compte dans l'évaluation de l'enseignement pour assurer sa promotion ;
- Une gestion améliorée du mouvement des personnels;
- L'adoption de mesures incitatives tendant à fixer les enseignants;
- La requalification de certains enseignants en fonction des nouveaux profils;
- Le recrutement et la formation d'agents spécialisés dans l'administration scolaire.

✓ **Une amélioration des programmes d'enseignement par :**

- Le développement d'un nouveau curriculum de l'Éducation de Base (CEB) : élaboration, mise à l'essai, implantation, généralisation ;
- La révision des programmes du cycle fondamental supérieur dans l'optique d'un curriculum adapté, mettant l'accent sur le caractère pré-professionnel des enseignements;
- La réforme des curricula des lycées dans le cadre de la dynamique de diversification des filières;
- La redynamisation des structures nationales d'édition;
- Le développement d'une politique documentaire par la mise en place de bibliothèques dans les établissements.

✓ **Un renforcement du réseau scolaire par :**

- La construction, la réhabilitation et l'équipement des structures;



- L'accroissement des moyens de la politique d'équipement et de maintenance du patrimoine bâti ;
- L'aménagement de l'espace scolaire au profit des activités sportives ;
- Le renforcement de la fonctionnalité des salles spécialisées (laboratoires, salles de travaux pratiques) par la mise en place d'un équipement approprié ;
- L'équipement des établissements en matériels de reprographie.
  - ✓ **Le développement de l'enseignement des sciences et techniques par :**
- Le relèvement du niveau de l'enseignement des mathématiques, des sciences et techniques;
- L'amélioration du système de conseil et d'orientation en troisième pour rééquilibrer les différentes filières au profit des sciences et techniques ;
- La sélection de départements scientifiques pilotes dans chacune des universités pour les hisser qualitativement au niveau international ;
- L'élargissement de l'activité de recherche et l'amélioration de sa qualité.
  - ✓ **Une extension de l'utilisation des nouvelles technologies par :**
- La connexion des établissements à Internet ;
- Le développement de l'enseignement de l'informatique;
- L'utilisation des NTIC comme moyen d'amélioration des processus d'enseignement-apprentissage;
- L'utilisation des NTIC pour une gestion des établissements orientée vers la recherche de la qualité ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur du système d'information du secteur.

### **3.1.1.1 Un renforcement des capacités des acteurs pour permettre à tout un chacun de jouer son rôle.**

- La motivation des enseignants en améliorant leur moral, leur statut et leur professionnalisme.
    - ✓ **La Recherche-action**
- Il s'agira de mener chaque fois que le besoin se fait sentir des études sur le système en vue d'éclairer les prises de décision.

- ✓ **Le Suivi-évaluation**
- Rendre disponible une base de données fiable à tous les niveaux sur l'Éducation formelle, non formelle et informelle;
- Mener des actions d'évaluation régulières à tous les niveaux ;
- Capitaliser de façon systématique les expériences acquises en matière de pilotage, du maintien des acquis et des méthodes porteuses de succès;
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de façon à impliquer les structures à la base dans les processus d'accompagnement et de régulation;
- Encourager les pratiques de l'auto - évaluation.
- ✓ **L'amélioration du pilotage**
- Restructurer le secteur par une déconcentration accrue des services spécialisés de l'État;
- Redistribuer les rôles avec une plus grande responsabilisation des Collectivités locales;

- Instaurer une concertation permanente entre tous les acteurs par la redynamisation des cadres existants;
- Élaborer et appliquer systématiquement les manuels de procédures;
- Renforcer les capacités des organisations communautaires de base en matière de pilotage des programmes d'éducation non formelle.

✓ **Le renforcement de la coordination de l'exécution du programme.**

À tous les niveaux, la coordination sera renforcée au plan institutionnel, logistique et humain. La DPRE, la DAGE, les structures de coordinations des Ministères délégués, les IA et les IDEN seront renforcées.

- ✓ La création d'un environnement éducatif sain et sûr **qui favorise un apprentissage efficace en fournissant du matériel didactique de qualité : par l'appui d'édition d'ouvrages et la mise à disposition de manuels scolaires...**

### 3.1.2 Résultats obtenus et pertinence des stratégies mises en œuvre

Les stratégies mises en œuvre ont permis d'obtenir les résultats ci-après :

#### ❖ **En accès :**

##### **Prise en charge de la petite enfance**

Le Sénégal a développé le concept de Centre de Développement intégré de la Petite Enfance (CDIPE) et a créé l'Agence nationale de la petite Enfance et de la case des Tous petits (ANPECTP). Ainsi, en plus de l'existant, de nouvelles structures ont été créées : cases des tout- petits, cases communautaires, classes préscolaires dans l'élémentaire et crèches.

Entre 2003 et 2012, les effectifs sont passés de 38 342 à 174 855, soit une évolution de 356% ; ainsi, le TBPS est passé de 3,1% à 11,3% et le réseau compte aujourd'hui 2478 structures, dont 377 classes préscolaires ouvertes dans l'élémentaire.

##### **Enseignement primaire**

Pour l'accès de tous les enfants en âge scolaire à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et la possibilité de le suivre jusqu'à son terme, des avancées ont été enregistrées.

Ces avancées ont permis de réaliser des performances appréciables dans l'accès et la couverture. Le Taux brut d'Accès au CI se situe en 2013 à 113% contre 87,1% en 2003 et le Taux brut de Scolarisation est de 94,1% contre 75,8%. Le réseau des écoles publiques au primaire est passé de 5127 à 7795, entre 20023 et 2013.

##### **Au niveau du moyen-secondaire**

Le cadre légal et institutionnel est également la loi 2004-37 du 15 décembre 2004. Parmi les actions menées, il y a le développement du réseau de collèges et lycées de proximité, suite aux efforts conjugués du Gouvernement, des collectivités locales et de divers partenaires techniques et financiers en plus du recrutement et de la formation d'enseignants pour couvrir les besoins.

Ainsi, au moyen, entre 2003 et 2013, le nombre de CEM est passé de 551 à 1542, soit 991 créations dont plus de la moitié en zone rurale. Le TBS y est passé de 23,8% à 56,4% pendant que l'Indice de parité du TBS est de 1,01.

Au secondaire, le TBS est de 25,8% contre 9,8% en 2003 et les filles font 43,9% des effectifs.

### **Au niveau de l’alphabétisation:**

Concernant l’amélioration du niveau d’alphabétisation des adultes, notamment des femmes et leur accès équitable aux programmes d’éducation de base et d’éducation permanente, divers projets et programmes ont été mis en place depuis 2003. Il s’agit du Projet d’Appui au Plan d’Action en matière d’éducation de base non formelle (PAPA) qui s’est poursuivi jusqu’en 2006, du projet Éducation de Qualité pour tous (EQPT), du Programme de Lutte contre la Pauvreté, du Programme d’Alphabétisation intensive au Sénégal (PAIS), du projet Alpha-Femme. Ainsi, des efforts considérables ont été notés pour l’alphabétisation et la promotion des langues nationales, à travers les programmes mis en œuvre et la codification des langues nationales ainsi que le développement d’écoles communautaires de base.

En termes de résultats notons l’évolution des effectifs formés qui est passé de 159 490 à 289 999.

### **Pour l’élimination des disparités entre les sexes :**

Dans l’enseignement primaire et le secondaire et la lutte contre les discriminations liées à l’accès des filles à l’éducation, beaucoup d’efforts ont été faits. Dans ce cadre, le Ministère de l’Éducation nationale a mis en place, depuis le 31 mars 2007, le Cadre de Coordination des Interventions sur l’Éducation des Filles (CCIEF) confirmé par arrêté n° 001371 du 31 mars 2008, avec des démembrements dans toutes les académies.

Tous ces efforts combinés ont permis d’atteindre, au niveau national, un indice de parité de 1,17 en 2012 contre 1,00 en 2003 dans l’accès à l’élémentaire, la parité est aussi atteinte dans l’enseignement moyen. Cependant, des défis restent toujours à relever pour l’accès et le maintien des filles dans les autres niveaux d’enseignement.

### **❖ En qualité**

#### **Enseignement Primaire:**

S’agissant de l’amélioration de la qualité de l’éducation, notamment en ce qui concerne la lecture, l’écriture, le calcul et les compétences indispensables de la vie courante, des pas importants ont été franchis.

Désormais, le personnel enseignant, depuis 2012, est recruté à partir du Baccalauréat et la formation pédagogique, qui dure un an, débouche sur l’obtention d’un Certificat d’Aptitude pédagogique (CAP). Le dispositif de formation est renforcé et en cours de déconcentration accrue avec la création des Centres régionaux de formation des personnels de l’éducation et de la formation (CRFPE) qui ont remplacé les Ecole de formation des instituteurs (EFI).

En outre, l’implantation d’un nouveau Curriculum de l’Éducation de Base (CEB), en cours de généralisation, qui adopte l’approche par les compétences (APC) est une des innovations majeures de ces 10 dernières années.

Par ailleurs, le renforcement de l’enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie est en cours avec des projets tels que le « projet de renforcement de l’enseignement des mathématiques, des sciences et de la technologie » (PREMST) sur financement de la JICA.

La mise en œuvre des différentes stratégies d’amélioration de la qualité a permis, entre autres, l’amélioration du taux d’achèvement au primaire qui est de 65,6% contre 48% en 2003. Cela a aussi permis une amélioration de l’efficacité interne avec les taux de redoublement et d’abandon qui ont été respectivement réduits à 3,5% et 8,6%.

Dans ce domaine, les résultats obtenus entre 2003 et 2012 sont encourageants même si des efforts restent à faire.

### **Formation Professionnelle et Technique :**

Concernant la Formation professionnelle et technique, la réforme curriculaire des programmes a contribué positivement à une amélioration de l'offre mais aussi à une plus grande articulation de l'offre de formation aux besoins d'emploi.

#### **❖ Le financement et la gestion**

Le secteur de l'éducation et de la formation est financé par quatre sources que sont : l'État, les ménages, les collectivités locales et les partenaires techniques et financiers (bilatéraux, multilatéraux, ONG, Associations, etc.). L'État du Sénégal, en prenant en charge plus 70% de ce financement, consacre environ 40 % de son budget de fonctionnement à ce secteur qui occupe une place prioritaire.

Pour améliorer le pilotage du système, le décret 2012 – 1276 du 13 novembre 2012 portant création des Inspections d'Académie (IA) et Inspections de l'Éducation et de la Formation (IEF) a été signé. Les IEF ont remplacé les IDEN, les Inspections d'Académie ont été réorganisées et exercent leurs missions autour de 4 fonctions principales qui sont : le pilotage, la coordination, l'accompagnement, le contrôle des lycées, des centres régionaux de formation, des structures rattachées et des IEF.

Aussi, pendant la période, il a été noté une responsabilisation et une participation accrue des communautés dans la gestion du système, à travers la création de structures de concertation et d'organes de gestion bénéficiant d'un leadership à base communautaire : le Comité régional de Coordination et de Suivi par le Président du Conseil régional, le Comité départemental de Coordination et de Suivi par le Maire, le Comité local de l'Éducation et de la Formation par le Président du Conseil rural et les Conseils de Gestion d'Établissement par un représentant de la communauté..

Ces résultats ont été obtenus entre 2000 et 2013, en lien avec les douze (12) stratégies pour la réalisation de l'EPT.

## **3.2 Les contraintes, insuffisances et solutions apportées**

### **3.2.1 Contraintes et insuffisances du cadre de l'EPT**

Dans la mise en œuvre du plan national EPT, le Sénégal pays a rencontré un certain nombre de contraintes et d'insuffisances dont les principales sont :

- De fortes contraintes budgétaires ;
- Des coûts unitaires élevés (construction et équipement des salles de classe, salaire des enseignants) ;
- Une efficacité interne insuffisante du système éducatif (gaspillage des ressources, taux de redoublements et d'abandons élevés) ;
- Le rejet de l'école moderne française pour des raisons religieuses par certaines communautés;

- Des disparités spatiales et de genre dans l'accès à l'enseignement élémentaire ;
- Une insuffisante implication et le manque d'adhésion des acteurs non étatiques dans la définition et la mise en œuvre des politiques éducatives ;
- Insuffisance des structures d'éducation ;
- L'insuffisance des intrants de qualité (faible recyclage des enseignants, insuffisance des manuels et de matériels didactiques, environnement éducatif inadapté) ;
- L'instabilité institutionnelle et l'éparpillement des centres de décision ;
- L'insuffisance de la formation des agents de l'administration pour la gestion de l'approche programme et du secteur.

### **3.2.2 Solutions apportées**

Pour apporter des solutions aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'objectif de scolarisation universelle, certaines mesures ont été prises. Parmi ces dispositions, on peut notamment citer :

- L'augmentation de la part de l'éducation dans les dépenses de l'État et la hausse de la part du primaire dans le budget de l'éducation ;
- La réduction des coûts de construction avec une amélioration des procédures d'appel d'offres et une généralisation des expériences les plus réussies en matière de construction ;
- Le recrutement de personnels enseignants non fonctionnaires à des coûts 2 à 3 fois plus faibles que ceux d'un enseignant fonctionnaire ;
- L'application d'une directive ministérielle interdisant les redoublements intra-étapes et limitant le redoublement inter étape à 10%) pour améliorer l'efficacité interne ;
- L'augmentation à 900 heures/annuel du temps d'apprentissage ;
- L'élaboration d'un document d'amélioration de la qualité ;
- La déconcentration de la gestion financière ;
- La mise en place d'un cadre de coordination des interventions permettant une meilleure prise en compte de la question de l'égalité et de l'équité dans l'accès à l'éducation des filles et des garçons, mais aussi plus de visibilité pour les partenaires qui s'investissent dans ce domaine ;
- La création de cantines scolaires ;
- L'adoption de l'approche holistique dans la prise en charge de la Petite Enfance.
- Diversification de l'offre éducative (Écoles communautaires de base, daaras modernes, écoles franco-arabes...) ;
- Les campagnes de sensibilisation, avec la SCOFI, pour la scolarisation des filles, mise en place de systèmes d'incitation, etc.
- La mise en place d'un cadre de coordination des interventions de l'éducation des filles (CCIEF) permettant une meilleure prise en compte de la question de l'égalité et de l'équité dans l'accès à l'éducation des filles et des garçons, mais aussi plus de visibilité pour les partenaires qui s'investissent dans ce domaine ;
- L'adoption d'une démarche participative aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre du PDEF ;
- L'organisation annuelle d'une revue du programme avec tous les acteurs ;
- Le renforcement de la déconcentration et de la décentralisation, etc.

- Le renforcement et la déconcentration de la formation initiale et continuée des enseignants (Augmentation des Écoles de formation des instituteurs et des Pôles régionaux de formation) ;
- La dotation suffisante en manuels scolaire-Mise en place et financement de projets d'écoles ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un curriculum de l'éducation de base ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités ;
- La mise en place du PDEF comme programme transversal coordonné par la Direction de la planification et de la réforme de l'éducation ;
- L'élaboration et la mise en place d'un organigramme déconcentré de gestion du PDEF.

### **3.3 Pertinence du cadre de l'EPT : Réformes nationales influencées**

Le cadre de l'EPT reste pertinent pour le Sénégal, parce qu'il aux réformes nationales qui visent à assurer à tous les enfants l'accès à l'école et d'y rester le plus longtemps possible, aux jeunes déscolarisés ou aux adultes non scolarisés de bénéficier de programmes d'éducation adéquats. Cette pertinence s'est manifestée par une volonté politique traduite en stratégies et mesures concrètes pour massifier l'accès comme la réalisation d'infrastructures, le recrutement d'enseignants, la politique de décentralisation, l'adoption d'une démarche partenariale et la mise en œuvre de programmes/projets multi acteurs pour le développement du secteur avec la participation et l'appui des OSC.

Pour la mise en œuvre du plan d'action EPT des réformes ont été entreprises dans le système éducatif, à savoir :

- Gratuité de l'enseignement primaire (inscriptions, fournitures, cantines, etc.)
- Mode de recrutement des enseignants : contractualisation ;
- Approche sectorielle (systémique) du programme (sous-secteurs, CDSMT)
- Mise en œuvre du curriculum de l'éducation de base ;
- Amélioration du curriculum de l'enseignement moyen ;
- Réforme des curricula de la Formation professionnelle et technique selon l'approche par compétences ;
- Adoption de la Loi d'orientation de la Formation professionnelle et technique (décembre 2014) ;
- Assouplissement des conditions de passage entre les différents cycles ;
- Déconcentration et décentralisation accrues de la gestion de l'éducation et de la formation professionnelle ;
- Loi 2004-37 portant obligation scolaire de 10 ans (enfants âgés de 6 à 16 ans) et introduisant l'enseignement religieux ;
- Création d'une agence nationale de la petite enfance et de la case des tout-petits, élaboration PNDIPE

Ces différentes réformes ont été mises en œuvre à travers les stratégies suivantes :

- L'adoption d'une démarche inclusive et participative ;
- Des campagnes d'information, de sensibilisation et de mobilisation des acteurs ;
- L'adoption de textes législatifs et réglementaires favorables à la mise en œuvre de ces réformes (réforme des IA et des IEF en 2012) ;

- La mise en place de cadre de concertation et de coordination des acteurs étatiques et des partenaires ;
- L'adoption de l'approche Gestion axée sur les résultats ;
- Le développement du partenariat (contractualisation avec des ONG, des OSC, etc.) ;
- Une mobilisation importante de ressources (humaines, matérielles et financières) ;
- La mise en œuvre de projets de plus en plus multi acteurs autour de questions spécifiques (PAES, PALME, PREMST, PAEF, PAEM Classe, EDB etc.) ;
- La diversification des types (modèles) de structures de prise en charge de la petite enfance et la mise en œuvre de l'approche holistique et intégrée dans ce sous-secteur ;
- L'appui à la mise en place et à la diversification des modèles alternatifs ;
- La création de passerelles dans le secteur de l'éducation et de la formation ;
- L'introduction de l'approche par les compétences dans le système de l'éducation et de la formation
- La mise en place de mécanismes d'appui technique et financier et d'accompagnement pour l'insertion socio professionnelle

Ces réformes mises en œuvre ont eu pour principaux résultats :

- Une meilleure compréhension des enjeux de l'EPT et adhésion et un engagement des acteurs dans sa mise en œuvre ;
- Un cadre révisé et adapté pour une plus grande efficacité ;
- Une meilleure appropriation des politiques éducatives ;
- L'harmonisation des interventions des partenaires renforcée ;
- L'élargissement de l'accès par la construction d'infrastructures, recrutement de plus 60 000 enseignants ;
- Un renforcement dans la recherche de qualité en éducation ;
- L'amélioration notoire de la scolarisation des filles ;
- Une gouvernance plus rigoureuse et axée sur les résultats.

## 4 PERSPECTIVES POUR L'APRÈS-2015

Au-delà des acquis obtenus durant la période 2003-2013 les perspectives suivantes sont envisagées dans le cadre du PAQUET (2013-2025) :

### 4.1 EPPE

- Élargir l'accès aux structures de la Petite Enfance avec une diversification des modèles pour une meilleure prise en charge dans le milieu rural avec une implication des collectivités locales et le développement de stratégies de mobilisation de ressources additionnelles;
- Améliorer la qualité des apprentissages et de l'environnement des structures pour une prise en charge holistique de la Petite Enfance ;
- Améliorer le pilotage et la coordination du sous-secteur de la Petite Enfance pour une gestion rationnelle et efficiente des ressources ;
- Actualiser les textes de l'enseignement privé sur la Petite Enfance et élaborer les textes concernant le modèle communautaire.

### 4.2 Cycle fondamental (primaire et moyen) :

- Mettre en place un réseau d'établissements du Cycle fondamental assurant une continuité éducative de 10 ans à tous les enfants de 6-15 ans dans une approche holistique, diversifiée, inclusive et intégrée de l'éducation de base ;
- Mobiliser l'ensemble des parties prenantes de l'éducation (Collectivités locales, Communautés, Partenaires...) en vue d'une adhésion à ce changement de paradigme ;
- Développer des stratégies innovantes de mobilisation de ressources pour accompagner la réforme.

### 4.3 Secondaire

- Diversifier l'offre d'enseignement secondaire en l'articulant davantage aux besoins socio-économiques incluant la promotion du modèle franco-arabe ;
- Réviser les curricula de l'enseignement secondaire pour une meilleure articulation avec l'offre développée par l'enseignement supérieur ;
- Rationaliser la carte de l'Enseignement secondaire et promouvoir les lycées scientifiques ;
- Maintenir les élèves, notamment les filles, dans les séries scientifiques et/ou techniques, avec des mesures incitatives (diminution des coefficients, révision de la didactique des disciplines scientifiques, etc.).

### 4.4 EBJA

- Diversifier et optimiser les offres de formation de qualité pour l'acquisition des connaissances fondamentales et des compétences de vie courante dans une perspective d'insertion socio-économique, de citoyenneté et d'éducation tout au long de la vie ;
- Améliorer de façon conséquente et durable le financement de l'EBJA;
- Améliorer la gouvernance du sous-secteur pour plus de visibilité, de crédibilité et de soutien ;



#### 4.5 FPT

- Promouvoir la formation professionnelle orientée vers le marché de l'emploi à travers le développement de la formation continue, la mise en œuvre d'études préalables sur les besoins de formation, d'analyse de situation de travail, d'écriture de curricula selon l'APC et la création de conditions de leur implantation, ainsi que l'appui à l'insertion des nouveaux ;
- Intégrer l'apprentissage dans le système de Formation professionnelle et technique par une formation technique et pédagogique des maîtres d'apprentissage, un appui aux ateliers-écoles retenus et la mise en place d'un apprentissage dual atelier-école / centre formel de formation professionnelle;
- Développer la gouvernance partenariale ;
- Développer une approche sectorielle dans la mise en place des dispositifs de formation et la promotion des titres de branche professionnelle ;
- Réaliser l'autonomie de gestion des établissements publics de formation professionnelle à travers l'établissement d'un cadre législatif et réglementaire adapté.

#### 4.6 Stratégies du Sénégal post 2015

Conformément au PAQUET (2013-2025), qui est le document d'opérationnalisation de la politique éducative nationale, le Sénégal opte pour les mesures suivantes, selon les composantes, pour atteindre les résultats visés :

❖ **Résultat attendu pour la qualité de l'éducation : « Efficacité interne et externe améliorées à tous les niveaux de l'Éducation et de la Formation »**

- **Stratégies de mise en œuvre**

- Développer une stratégie soutenable d'utilisation des langues nationales durant les premières années du cycle fondamental comme langues d'apprentissage avec l'accompagnement d'instituts spécialisés;
- Réformer en profondeur le système éducatif pour mieux répondre aux besoins en main d'œuvre de l'économie et aux exigences d'un enseignement supérieur rénové et de qualité ;
- Appuyer l'insertion des formés dans la vie économique ;
- Réduire la forte prédominance des séries littéraires et faciliter la mise en place de plus de séries scientifiques et techniques, agricoles, industrielles et minières, de gestion ;
- Mettre en œuvre un dispositif fonctionnel d'assurance qualité à tous les niveaux par la détermination des normes et standards de qualité, le pilotage de la qualité, la systématisation des évaluations et la mise en place d'un système d'information et de régulation ;

La mise en œuvre de ces mesures permettra d'améliorer l'efficacité interne et externe à tous les niveaux de l'Éducation et de la Formation.

❖ **Résultat attendu pour l'accès à une offre d'éducation de qualité : « Offre d'éducation et de Formation suffisante et adaptée à la demande » :**

- **Stratégies de mise en œuvre**

- Capter les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés en renforçant la protection sociale des enfants et en mettant en place des programmes de nutrition et d'uniformes scolaires notamment dans les zones caractérisées par la pauvreté et une insécurité alimentaire chronique ;
- Réduire les disparités entre zones rurales et zones urbaines, garçons et filles, hommes et femmes en matière d'accès à une éducation et une formation de qualité ;
- Mettre en œuvre une politique hardie de modernisation et d'institutionnalisation des daara en mettant en place, en partenariat avec les Collectivités locales, une charte de soutien et de régulation des options d'éducation communautaires (définition de normes et standards pour autoriser des daara, écoles associatives, écoles domestiques, écoles communautaires de base... ) ;
- Accroître l'accès aux offres d'éducation et de formation en sciences et en technologie;
- Renforcer l'accès à l'orientation à tous les niveaux dans le cadre d'une gestion multisectorielle, dynamique, équitable et équilibrée des flux d'élèves et d'étudiants ;
- Mettre en place un dispositif de suivi et d'appui psychosocial de l'élève de l'élémentaire au supérieur.

**❖ Résultat attendu dans la gouvernance du secteur de l'éducation et de la formation : «*« Gouvernance du système de l'éducation et de la Formation performante »*»**

**• Stratégies de mise en œuvre**

- Responsabiliser les Collectivités locales : l'État accompagnera financièrement et techniquement les actions des Collectivités locales à travers ses structures déconcentrées ; la charte signée avec ces partenaires privilégiés de l'État devrait insister particulièrement sur cette responsabilisation accrue et préciser les axes d'opérationnalisation de cette option ;
- Responsabiliser plus et mieux le secteur privé pour qu'il développe des initiatives dans le domaine de l'Éducation et de la Formation en collaboration avec les Collectivités locales et les opérateurs individuels ;
- Accorder plus d'autonomie aux universités et établissements d'enseignement supérieur en articulation de manière plus étroite avec les besoins de développement du pays en vue d'améliorer leur réactivité par rapport aux sollicitations de son environnement socioéconomique ;
- Renforcer le partenariat regroupant les Collectivités locales, les autorités scolaires déconcentrées, le secteur privé, la société civile et les partenaires techniques et financiers ;
- Systématiser les contrats de performance à tous les niveaux du système, avec une utilisation effective des outils de gestion axée sur les résultats pour le suivi du programme tant au niveau stratégique qu'au niveau opérationnel, et une systématisation de la reddition de comptes ainsi que la diffusion des résultats à tous les niveaux de la chaîne, des directions et services centraux à l'échelle des établissements d'éducation et de formation ;
- Renforcer la déconcentration et la décentralisation de la gestion de l'Éducation et de la Formation ;

- Assurer une gestion des ressources humaines plus rationnelle, efficace et équitable à tous les niveaux ;
- Maintenir les dépenses de fonctionnement en faveur de l'Éducation et de la Formation à 40% au moins des dépenses de fonctionnement du budget de l'État hors service de la dette et dépenses communes ;
- Accorder 10% du budget total d'investissement de l'État aux dépenses d'investissement en éducation d'ici 2025 ;
- Renforcer les initiatives allant dans le sens d'apaiser l'espace scolaire à tous les niveaux;
- Accroître l'intégration des considérations environnementales et de développement durable à tous les niveaux de l'Éducation et de la Formation ;
- Réviser la Loi d'Orientation de l'Éducation dans le sens de son actualisation compte tenu des changements intervenus dans le secteur et dans les options politiques majeures en vue comme les réflexions sur l'Acte 3 de la décentralisation ;
- responsabiliser les organisations de la société civile dans leurs rôles de veille, d'influence et de contribution au service des communautés ;
- Améliorer la gouvernance de l'orientation dans les secteurs de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle et de l'emploi à travers des réformes juridiques, structurelles et organisationnelles tenant compte des réalités de la formation, de l'emploi et de l'économie.

## Conclusion

Le Sénégal, à l'instar de beaucoup de pays en voie de développement, a mis en œuvre l'Éducation pour tous afin de fournir à tout enfant, jeune ou adulte vivant sur son territoire une éducation de qualité. Cette mise en œuvre a nécessité de gros et constants efforts pour atteindre les objectifs de l'EPT. La mise en œuvre du plan national d'action EPT a aussi exigé une nouvelle vision, une nouvelle démarche, une nouvelle organisation, mais aussi une reconsidération à la hausse des budgets alloués au secteur. Même si par ailleurs le Sénégal n'a pas été seul dans le financement de l'éducation, aidé qu'il a été par les partenaires techniques et financiers, le plus gros des dépenses a été sur ressources internes.

Au terme de ces années, force est de reconnaître que des résultats importants ont été réalisés, surtout dans l'accès à l'éducation, l'une des priorités de l'EPT, même si des difficultés demeurent toujours dans ce domaine. Au titre des résultats atteints, on peut notamment citer les taux d'accès aux différents cycles qui ont connus des évolutions importantes, rendues possibles par les campagnes de sensibilisation menées, la mise en place d'infrastructures en grand nombre. Cependant, les avancées connues en accès l'ont été dans une moindre mesure pour la qualité de l'éducation. Il est certes important d'accéder à l'école, mais il est tout aussi important est d'y recevoir une éducation de qualité et d'achever les cycles, ce qui permet de s'accomplir en tant qu'être social de même que de participer à la réalisation du développement socio-économique de son pays.

Par ailleurs, les progrès accomplis en matière d'accès indiquent très clairement que dans les prochaines années, l'enjeu sera surtout l'amélioration de la qualité du système éducatif. Certes, il faudra encore investir pour remplacer les abris provisoires par des salles de classe construites en dur et bien équipées, clôturer toutes les écoles, éliminer les discontinuités dans les offres éducatives en zones rurales, et adapter celles-ci aux besoins spécifiques de certains segments de la population notamment par la prise en compte des besoins en enseignement religieux. Mais, avec l'appui de la communauté internationale, les investissements nécessaires devraient se réaliser dans les prochaines années. Ainsi, davantage de ressources doivent dès à présent être allouées à la qualité. Ainsi, le PAQUET-EF, nouveau programme, couvrant la période 2013-2025 a pour principal challenge d'approfondir et de consolider les acquis du PDEF dans l'accès, mais aussi d'améliorer sensiblement la qualité des enseignements apprentissage que ceux qui entrent à l'école y reçoivent, mais aussi la gouvernance du secteur à tous les niveaux. Gagner ce pari passera nécessairement par une responsabilisation accrue des autorités éducatives, à tous les niveaux. Cela passera aussi, non seulement, par une plus grande implication des communautés et des collectivités locales, mais aussi leur plus grande responsabilisation dans la gestion et le financement du secteur.

Mais ces actions ne seront pas seules suffisantes. Il faudra aussi doter les acteurs de l'éducation d'outils appropriés leur permettant d'intervenir sur la qualité et de les former à l'utilisation de ces instruments.

Étant donné les contraintes budgétaires que connaissent les pays en développement, il sera important de mettre à contribution la société civile, mais aussi le secteur privé dans le cadre du partenariat public privé.

## Annexe 1 : Sigles et abréviations

<b>ACBEP</b>	Agence de Construction des Bâtiments et Edifices Publics
<b>ACDI</b>	Agence Canadienne pour le Développement International
<b>ANPECTP</b>	Agence Nationale de la Petite Enfance et de la Case des Tout-Petits
<b>ANSD</b>	Agence Nationale de Statistique et de la Démographie
<b>APC</b>	Approche par les Compétences
<b>BCI</b>	Budget Consolidé d'Investissement
<b>BEP</b>	Brevet d'Etudes Professionnelles
<b>BFEM</b>	Brevet de Fin d'Etudes Moyennes
<b>BREDA</b>	Bureau Régional de l'Unesco à Dakar
<b>BT</b>	Brevet de Technicien
<b>CAF</b>	Classe d'Alphabétisation Fonctionnelle
<b>CAP</b>	Certificat d'Aptitude Pédagogique
<b>CCIEF</b>	Cadre de Concertation des Initiatives sur l'Education des Filles
<b>CDCS</b>	Comité Départemental de Concertation et de Suivi
<b>CEAP</b>	Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique
<b>CEB</b>	Curriculum de l'Éducation de Base
<b>CEP</b>	Cellule d'Etude Et de Planification
<b>CETF</b>	Centre d'Enseignement Technique Féminin
<b>CFCE</b>	La Contribution Forfaitaire À La Charge De L'employeur
<b>CGE</b>	Comité de Gestion des Écoles/Établissements
<b>CLEF</b>	Comité Local pour l'Education et la Formation
<b>CMU</b>	Couverture Maladie Universelle
<b>COAL EPT</b>	Coalition nationale EPT
<b>CONSEF</b>	Conseil supérieur de l'Education de la Formation
<b>COSYDEP</b>	Coalition des Organisation en Synergie pour la Défense de l'Education Publique
<b>CRCS</b>	Comité Régional de Concertation et de Suivi
<b>CRETF</b>	Centre Régional d'Enseignement Technique Féminin
<b>DAGE</b>	Direction de l'Administration Générale et de l'Equipeement
<b>DALN</b>	Direction de l'Alphabétisation et des Langues Nationales
<b>DDPEGV</b>	Direction des Droits, de la Protection de l'Enfant et des Groupes Vulnérables
<b>DEE</b>	Direction de l'Enseignement Élémentaire
<b>DEMSG</b>	Direction de l'Enseignement Moyen Secondaire
<b>DEPS</b>	Direction de l'Education Préscolaire
<b>DEPS</b>	Direction de l'Education Préscolaire
<b>DIPE</b>	Développement Intégré de la Petite Enfance
<b>DPRE</b>	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
<b>DSRP</b>	Document Stratégique De Réduction de la Pauvreté
<b>EBJA</b>	Education de Base des Jeunes et des Adultes
<b>ECB</b>	Ecole Communautaire de Base
<b>EDB</b>	Education de Base
<b>EGEF</b>	États Généraux de l'Education et de la Formation
<b>EPPE</b>	Education et Protection de la Petite Enfance
<b>EPT</b>	Education Pour Tous
<b>EQPT</b>	Éducation de Qualité Pour Tous

<b>ESPS</b>	L'Enquête Sur Les Priorités Des Ménages Sénégalais
<b>EPU</b>	Education Primaire Universelle
<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
<b>FONDEF</b>	Fonds de Développement de l'Enseignement Technique Et De la Formation Professionnelle
<b>FORPROFEM</b>	Projet d'Appui à la Formation Professionnelle Féminine
<b>FPT</b>	Formation Professionnelle et Technique
<b>GCO</b>	Grande Côte Opération
<b>IA</b>	Inspection d'Académie
<b>IEF</b>	Inspection de L'Education et de la Formation
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour L'Education la Science et la Culture
<b>USAID</b>	Agence Américaine pour le Développement International
<b>MCA</b>	Millennium Challenge Account
<b>MEN</b>	Ministère de l'Education nationale
<b>MFFE</b>	Ministère de la Famille de la Femme et de l'Enfance
<b>MFPAA</b>	Ministère de la Formation Professionnelle de l'Apprentissage et de l'Artisanat
<b>MINEDAF</b>	Conférence des Ministres de l'Education des Etats Membres d'Afrique
<b>NEPAD</b>	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>ONFP</b>	l'Office National de la Formation Professionnelle
<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>PAEF</b>	Projet d'Appui à l'Education des Filles
<b>PAEM</b>	Projet d'Amélioration de l'Enseignement Moyen
<b>PAES</b>	Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire
<b>PAIS</b>	Programme d'Alphabétisation Intensive Au Sénégal
<b>PALAM</b>	Programme d'Alphabétisation et d'Apprentissage des Métiers
<b>PALME</b>	Partenariat pour l'Amélioration de la Lecture et des Mathématiques À L'élémentaire
<b>PAPA</b>	Projet d'Appui au Plan d'Action en Matière d'Education de Base Non Formelle
<b>PAQUET</b>	Programme d'Amélioration de la Qualité et de L'Equité
<b>PDEF</b>	Programme Décennal de L'Education et de la Formation
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNA</b>	Plan National d'Action
<b>PNB</b>	Produit National Brut
<b>PNDIPE</b>	Programme Nationale pour le Développement Intégré de la Petite Enfance
<b>PREMST</b>	Projet de Renforcement de l'Enseignement des Mathématiques, des Sciences et de La Technologie
<b>PSE</b>	Plan Sénégal Émergeant
<b>RNSE</b>	Rapport National sur la Situation de l'Education
<b>SNDS</b>	Stratégie Nationale de Développement Social
<b>TAMA</b>	Taux d'Accroissement Moyen Annuel
<b>TBA</b>	Taux Brut d'Admission
<b>TBPS</b>	Taux Brut de Préscolarisation
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TIC</b>	Technologie de l'Information et de la Communication
<b>TICE</b>	Technologie de l'Information et de la Communication pour l'enseignement

## Annexe 2 : Tableaux des principaux indicateurs

Tableau 1 : Indicateurs éducation préscolaire

Indicateurs	Référence 2003	Réalisation 2013	Cible 2015
<b>TBPS</b>			
Garçons	2,9	11,4	15,8%
Filles	3,3	12,7	17,5%
Total	3,1	12,1	16,6%
<b>Pourcentage d'enfants dans le préscolaire privé</b>			
Garçons	69,6%	41,5%	47,1%
Filles	68,9%	41,2%	46,3%
Total	69,2%	41,3%	46,7%
<b>Pourcentage d'enseignants avec diplôme requis</b>			
Hommes	1,6%	33,6%	ND
Femmes	0,4%	23,3%	ND
Total	0,6%	25,7%	ND
Part du budget de l'Education destinée à la petite enfance	0,4%	0,5 % en 2012	ND
Ratio <b>enfants/</b> éducateurs	13	18/1	32

Tableau 2 : Ratio enfants/ groupe pédagogique en 2013(EPPE)

IA	Commun. & assoc.	Privé	Public	Total
Dakar	25	23	26	23
Diourbel	22	29	29	25
Fatick	26	25	28	27
Kaffrine	25	20	28	25
Kaolack	26	27	27	27
Kédougou	24	20	30	29
Kolda		31	29	29
Louga	56	27	31	49
Matam		62	27	28
Sédhiou	40	20	36	36
St Louis	17	29	24	24
Tamba	30	33	31	31
Thiès	21	26	27	24
Ziguinchor	25	27	30	27
<b>SENEGAL</b>	<b>31</b>	<b>24</b>	<b>28</b>	<b>27</b>

Tableau 3 : Indicateurs enseignement élémentaire

Indicateurs	Année de base 2003	Année finale 2013	2015
<b>Taux brut d'admission (TBA)</b>			
Garçons	87,3	102,4	106,7%
Filles	86,9	116	117,8%
Total	87,1	108,9	112
<b>Taux brut de scolarisation (TBS)</b>			
Garçons	78,5	87,9	90,9%
Filles	73,0	98,4	101,8%
Total	75,8	93	96,2
<b>Taux de redoublement</b>			
Garçons		2,9	2.00
Filles		2,8	2.00
Total		2,8	2.00
<b>Taux de survie en 5e année du primaire par sexe</b>			
Garçons		71,2%	
Filles		74,3%	
Total		72,8%	
<b>Taux de survie en dernière année du primaire par sexe</b>			
Garçons		59,5%	
Filles		63,6%	
Total		61,6%	
<b>Taux d'achèvement du primaire d'une cohorte</b>			
Garçons	52,3	60,4	67,4%
Filles	43,5	71,9	79,6%
Total	48	65,9	73,2%
<b>Taux de transition</b>			
Garçons	48,1	90	98,6%
Filles	44,2	87,6	96,8%
Total	46,3	88,8 (2012)	97,7%
<b>Nombre et % d'enseignants ayant les diplômes requis</b>	Total : 29 216 % : .....	98%(BFEM, BAC et plus)	Total : 55 519 % : 100
<b>Pourcentage d'enseignants formés</b>	100 %	100 %	100 %
<b>Rapport élèves/enseignant</b>	39.25	40	40
<b>Dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PNB/PIB</b>			
<b>Dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales</b>			



Indicateurs	Année de base 2003	Année finale 2013	2015
Dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire/de base en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation		37,97%	
Dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire par élève en pourcentage du PIB par habitant		24,55%	
Pourcentage des écoles primaires/de base proposant un enseignement primaire/de base complet		<b>49%</b>	
Pourcentage des écoles primaires proposant un enseignement dans les langues locales/dans la langue maternelle		ND	
Répartition en pourcentage des élèves du primaire en fonction de la durée du trajet entre le domicile et l'école <sup>5</sup>	Distances	%	%
	0 à 2 km	0,4%	92,3%
	2 à 3 km	87,7%	1,9%
	3 à 5 km	9,0%	5,9%
	> 5 km	2,8%	
	Indéterminé	0,2%	

Sources : RNSE 2013 ; DAGE

Tableau 4 : Transition enseignement primaire/enseignement moyen

Indicateurs		Valeur en 2003	VALEUR CIBLE EN 2015	Valeur en 2013
Taux de transition du primaire au moyen	Filles	44,2%	95,9%	87,6%
	Garçons	48,1%	96,9%	90,0%
	Total	43,8	96,4%	88,8%

Tableau 5 : Scolarisation au secondaire

Indicateurs		Valeur en 2003	Valeur en 2015	Valeur en 2013
Taux Brut de Scolarisation au secondaire	filles	7,2%	25,8%	25,9%
	garçons	12,6%	24,5%	31,2%
	Total	9,8%	27,1%	28,6%

Tableau 6 : Indicateurs de parité et d'égalité

<sup>5</sup> Il s'agit de données représentant **33,8%** des effectifs pour l'année 2003 et **74,5%** pour 2013

Indicateurs	Année de base 2003			Année finale 2013			2015
	DIPE	EE	EMSG	DIPE	EE	EMSG	
Pourcentage de femmes dans les effectifs scolaires totaux par niveau d'instruction (pré primaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire)	81,81%	23,03%	14,47%	52%	51%	49%	
Pourcentage de femmes dans l'effectif total d'enseignants dans le primaire et les premier et second cycles du secondaire	Primaire		EMSG	Primaire		EMSG	
		<b>23%</b>	<b>14%</b>		<b>32%</b>	<b>17%</b>	
Pourcentage de femmes chefs/directrices d'établissement par niveau d'instruction (pré primaire, primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire)	DIPE	EE	EMSG	DIPE	EE	EMSG	
	69%	5%	9%	53%	6%		
Pourcentage de femmes responsables de l'éducation au sein des instances publiques chargées de l'éducation aux niveaux national, provincial, régional et local				4,20 %			
Indice de parité du TBS dans l'EPPE	1,14			1,11			1,11
Indice de parité du TBA dans l'enseignement primaire	1,00			1,13			1,10
Indice de parité du TBS dans l'enseignement primaire	0,93			1,12			1,12
Indice de parité du				<b>1,04</b>			

Indicateurs	Année de base 2003			Année finale 2013			2015
Taux de survie en 5e année							
Indice de parité du Taux de survie en dernière année				<b>1,07</b>			
Indice de parité du Taux d'achèvement du primaire d'une cohorte	0,83			1,19			
Indice de parité du Taux de transition effective de l'enseignement (général) primaire au secondaire	0,92			0,97			
Indice de parité du TBS dans l'enseignement secondaire premier cycle	0,70			1,04			
Indice de parité du TBS dans l'enseignement secondaire, second cycle	0,57			0,83			
Indice de parité du TBS dans l'éducation de base (primaire et premier cycle de l'enseignement secondaire)				1,0			
Pourcentage des enseignants ayant suivi une formation initiale des enseignants par niveau d'instruction	DIPE	EE	EMSG	DIPE	EE	EMSG	
	100 %	100 %		100 %	100 %		
Pourcentage des enseignants suivant une formation des enseignants en cours d'emploi par niveau d'instruction				DIPE	EE	EMSG	
				<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	

Tableau 7 : Comparaison dans le temps des scores moyens obtenus aux tests de 1996 et 2007

Tests		1996	2007
Deuxième année	Score Français	44,7	45,0
	Score Mathématiques	46,0	47,2
Cinquième année	Score Français	36,9	38,3
	Score Mathématiques	40,7	41,8

Tableau 8: Les taux de réussite aux examens de la FPT

		Taux de réussite							
Niveaux	Examens	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Niveau V <sup>6</sup>	CAP	50,86	37,85	39,22	44,41	52,89	51,43	56,33	51,15
	BEP	%	%	%	%	%	49,27	34,79	48,50
Niveau IV	BT	62,28	56,04	66,87	66,61	78,36	50,61	44,24	48,27
Niveau III	BTS	67,09	30,22	49,75	57,34	42,80	55,40	53,62	48,26
	<b>Total</b>						56,42	52,38	55,48
							%	%	%

Tableau 9 : Indicateurs financiers

Indicateurs	Année de base 2003	Année finale 2013	2015	Ecart
Dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage du PNB/PIB	ND			
Dépenses publiques totales d'éducation en pourcentage des dépenses publiques totales				
Part du budget de l'Éducation destinée à la petite enfance	0,4%	0,25%		
Dépenses publiques consacrées à l'enseignement primaire/de base en pourcentage de l'ensemble des dépenses		37,97%		

<sup>6</sup> de 2006 à 2010, contrairement à la période 2011-2013, les résultats ne sont présentés de la même forme pour le niveau V (CAP-BEP), ceux de 2006-2010 sont agrégés

Indicateurs	Année de base 2003	Année finale 2013	2015	Ecart
publiques d'éducation				
Dépenses publiques ordinaires pour l'enseignement primaire par élève en pourcentage du PNB/PIB par habitant		24,55%		
Dépenses consacrées à l'alphabétisation des adultes et à l'éducation de base continue en pourcentage de l'ensemble des dépenses publiques d'éducation		0,96%		
Part des dépenses publiques actuelles consacrée aux manuels scolaires et autres matériels d'apprentissage par niveau d'instruction (primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire)		1,091%		
Rémunération des enseignants en pourcentage des dépenses publiques actuelles par niveau d'instruction (primaire, premier et second cycle de l'enseignement secondaire)				

Tableau 10 : Répartition en pourcentage des élèves du primaire en fonction de la durée du trajet entre le domicile et l'école

	Année	2003	2013
Distance	Durée	% des élèves	% des élèves
0 à 2 km	0 à 10 mn	0,4%	92,3%
2 à 3 km	10 à 15 mn	87,7%	1,9%
3 à 5 km	15 à 25 mn	9,0%	5,9%
> 5 km	plus de 25 mn	2,8%	
Indéterminé		0,2%	

NB : il s'agit de données représentant **33,8%** des effectifs pour l'année 2003 et **74,5%** pour 2013.

## Annexe3 : Bibliographie :

- + RNSE (2003- 2013)
- + Annuaire statistique éducation (2003- 2013)
- + PDEF
- + Rapport d'évaluation du PDEF
- + Rapports économiques et financiers du PDEF
- + Rapport diagnostic de l'éducation
- + Cadre d'action EPT
- + Rapport d'évaluation phase I du PDEF
- + Rapport d'évaluation phase II du PDEF
- + Rapport d'évaluation phase III du PDEF
- + Rapport mondial EPT 2008
- + Présentation nationale volontaire du Sénégal à la Revue ministérielle annuelle 2011 du Conseil économique et social des Nations-Unie sur l'éducation
- + Rapports annuels d'exécution technique et financière du PDEF
- + PAQUET
- + Annuaire MFPAA
- + SIMULPDEF